

De nouvelles portes  
De nouvelles portes s'ouvrent

s'ouvrent

De nouvelles portes

s'ouvrent



RAPPORT ANNUEL  
2008-2009



Ordre  
des agronomes  
du Québec

Montréal, le 31 mars 2009

M. Yvon Vallières  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer,  
Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois  
professionnelles,

M<sup>e</sup> Kathleen Weil

Montréal, le 31 mars 2009

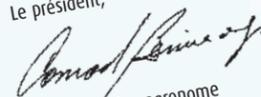
M<sup>e</sup> Kathleen Weil  
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois  
professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération  
très distinguée.

Le président,

  
Conrad Bernier, agronome

Montréal, le 31 mars 2009

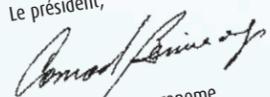
M<sup>e</sup> Jean-Paul Dutriscac, notaire  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments  
distingués.

Le président,

  
Conrad Bernier, agronome

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec - 2009  
Tirage : 900 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source  
Cette publication a été réalisée par le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition : Louise Lavoie  
Coordination : Denise Dupuis, Louise Lavoie  
Révision : Marie D. Tittley  
Conception et réalisation graphique : Plourde Infocom

Dépôt légal - 2009  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 978-2-922380-25-5  
ISSN 1481-1820



**Ordre  
des agronomes  
du Québec**

De nouvelles  
portes  
s'ouvrent

## **NOTRE MISSION :**

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer les utilisateurs de services agronomiques et les consommateurs de la compétence, du professionnalisme et de l'engagement des agronomes et ainsi favoriser le mieux-être de la société.

## **NOTRE VISION :**

### **la place qu'entend occuper l'OAQ**

Être la référence incontournable en matière d'évolution de l'agroalimentaire et de l'agroenvironnement au Québec.

## **NOS VALEURS :**

### **les critères moraux qui guident les membres de l'OAQ**

L'intégrité, la transparence, la collégialité, la rigueur professionnelle et le respect. Ce sont ces mêmes valeurs qui doivent également guider les membres du personnel de l'OAQ dans la réalisation de leurs activités.

## **NOTRE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE 2007-2012**

Pour accomplir son mandat, le Conseil d'administration de l'Ordre s'est donné quatre priorités qui ont servi d'assise au plan d'action stratégique 2007-2012. Ces priorités sont :

- S'assurer que tous les agronomes atteignent et maintiennent un haut niveau de compétence dans les différents domaines où ils interviennent.
- Faire valoir la profession d'agronome et le rôle de l'Ordre dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que dans le milieu professionnel.
- Stimuler le sentiment d'appartenance des agronomes et des futurs agronomes à leur profession et à leur ordre professionnel.
- Poursuivre l'implantation du système de gouvernance stratégique au sein de l'Ordre afin d'assurer son plein développement et sa pérennité.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Membres du conseil d'administration 2008-2009</b> .....	3
<b>Employés du siège social</b> .....	4
<b>Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'OAQ</b> .....	4
<b>Rapport du président</b> .....	6
<b>Rapport d'activités du conseil d'administration et du comité exécutif</b> .....	8
<b>Renseignements généraux</b> .....	11

## Les activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession

### Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes.....	14
Équivalences.....	14
Admission.....	15

### Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle des agronomes..	16
Fonds d'indemnisation.....	16

### Activités relatives à la formation continue

Formation continue.....	17
-------------------------	----

### Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle.....	18
---------------------------------	----

### Activités relatives à la discipline

Rapport du Bureau du syndic.....	20
Discipline.....	23
Révision.....	28
Conciliation et arbitrage des comptes.....	28

## Les activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'agronome

Comité d'enquête.....	29
-----------------------	----

## Prix et distinctions de l'OAQ..... 32

## Rapport des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec

Abitibi-Témiscamingue.....	34
Côte-du-Sud.....	34
Estrie-Bois-Francs.....	35
Est du Québec.....	35
Laval-Rive-Nord.....	36
Montréal-Rive-Sud.....	37
Outaouais.....	37
Québec.....	38
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord.....	39
Saint-Hyacinthe.....	40
Trois-Rivières-Nicolet.....	40

## Les finances de l'Ordre des agronomes du Québec

Rapport du trésorier.....	42
Rapport des vérificateurs.....	43
Budget 2009-2010.....	59

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009



Dans l'ordre habituel, le vice-président de l'OAQ, Éric Lavoie, agr., Chantal Chartier, agr., le président de l'OAQ, Conrad Bernier, agr., Pierre Carrier, administrateur nommé, Frédéric Robert, agr., Karine Verret, agr., Gilles Guilbault, agr., Miguel Valero, administrateur nommé, Hugo Fréchette, agr., Martine Bergeron, agr., Isidore Charron, agr., Larry Bernier, agr., Marco Morin, agr., et René Mongeau, agr.

N'apparaissent pas sur la photo : Richard Sénéchal, agr., et Jean-Maurice Lafond, administrateur nommé.

Le président et le vice-président sont élus par tous les agronomes au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes.

Chacune des onze sections de l'Ordre élit son président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans. L'agronome élu siège au sein du conseil d'administration de l'Ordre à titre d'administrateur.

Trois administrateurs qui siègent au conseil d'administration de l'OAQ sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentant du public, pour un mandat de deux ans.

## Président

**Conrad Bernier**, agr.\*  
(depuis le 3 avril 2007)

## Vice-président

**Éric Lavoie**, agr.\*  
(depuis le 3 avril 2007)

## Autres administrateurs

**Martine Bergeron**, agr., présidente, section du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord depuis le 18 avril 2008.

**Larry Bernier**, agr., président, section de Trois-Rivières-Nicolet depuis le 28 avril 2006.

**Pierre Carrier**\*, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec depuis le 12 mai 2007.

**Isidore Charron**, agr., président, section de l'Est du Québec depuis le 27 avril 2007.

**Chantal Chartier**, agr., présidente, section de l'Abitibi-Témiscamingue depuis le 20 avril 2007.

**Hugo Fréchette**, agr., président, section de Saint-Hyacinthe depuis le 15 août 2007.

**Gilles Guilbault**, agr., président, section de l'Estrie-Bois-Francs depuis le 9 mai 2008.

**Jean-Maurice Lafond**, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec depuis le 20 juin 2007.

**Jean-Sébastien Leblanc**, agr., président, section de l'Estrie-Bois-Francs jusqu'au 9 mai 2008.

**Richard Leduc**, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, jusqu'au 21 mai 2008.

**René Mongeau**\*, agr., président, section de Montréal-Rive-Sud depuis le 25 avril 2006.

**Marco Morin**\*, agr., président, section de l'Outaouais depuis le 25 avril 2006.

**Frédéric Robert**, agr., président, section de Québec depuis le 24 avril 2007.

**Richard Sénéchal**, agr., président, section de Laval - Rive-Nord depuis le 24 avril 2006.

**Miguel Valero**, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec depuis le 23 juin 2008.

**Karine Verret**, agr., présidente, section de la Côte-du-Sud depuis le 20 avril 2007.

\* Membres du comité exécutif

# EMPLOYÉS DU SIÈGE SOCIAL

**Suzanne Birtz**, technicienne en administration

**Johanne Bisson**, secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

**Denise Dupuis**, adjointe administrative

**Patricia Landry**, agr., syndique adjointe

**Louise Lavoie**, directrice des communications

**Claudine Lussier**, agr., directrice générale, jusqu'au 15 décembre 2008

**Yveline Martin**, agr., chargée de projets et répondante en agroenvironnement

**Angèle Morin**, secrétaire

**Jocelyne Morin**, agr., syndique adjointe

**Georges O'Shaughnessy**, agr., syndic

**Richard Petit**, agr., directeur général par intérim, depuis le 19 novembre 2008 et secrétaire de l'Ordre, à compter du 14 mars 2008.

**Louissette Rougeau**, agr., secrétaire de l'Ordre, jusqu'au 14 mars 2008, puis, chargée des affaires professionnelles

**Sophie St-Louis**, agr., chargée de projets

**Josée Vaillancourt**, secrétaire et réceptionniste

# BÉNÉVOLES QUI CEUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'OAQ

## COMITÉ D'ADMISSION

Éric Lavoie, agr., président

Jean-Claude Dufour, agr.  
Katherine McClintock, agr.  
Bruno Demers, agr.  
Pierre Dionne, agr.  
David-Lucas Girardville, agr.  
Chantal Strévey, agr.

## Examineurs à l'une ou l'autre des trois sessions d'examen à la pratique :

Diane Allard, agr.	Francis Drouin, agr.	Julie Marmen, agr.	Nelson Roy, agr.
Suzelle F. Barrington, agr.	Mourad El Alaoui, agr.	Gilles Montcalm, agr.	André Saint-Hilaire, agr.
Claude Béland, agr.	Michel Fortier, agr.	Laurent Munyan, agr.	Gaston Saint-Laurent, agr.
Guy Bergeron, agr.	André Gagnon, agr.	Éric Nadeau, agr.	Véronique Samson, agr.
Gérard E. Boutin, agr.	Sylvain Gingras, agr.	Karinne Normand, agr.	Janylène Savard, agr.
Luc Boutin, agr.	Amélie Grondin, agr.	Georges Parent, agr.,	Marie-Claude Savard, agr.
Alison Brosseau, agr.	Véronique Guillemette, agr.	Sylvain Payant, agr.	Linda Saucier, agr.
Josée Cadieux, agr.	Marie-Andrée Hamel, agr.	Alain Perras, agr.	Daniel Schiettekatte, agr.
Hélène Cliche, agr.	Stéphane Laberge, agr.	André Picard, agr.	Nicolas Simoneau, agr.
Caroline Collard, agr.	Jacques Lagacé, agr.	Thomas Reid, agr.	Martial Tremblay, agr.
Nathalie Côté, agr.	Line Landry, agr.	Eve Richelieu, agr.	Kathryn Vachon, agr.
Amélie de la Durantaye, agr.	Johanne Laplante, agr.	Frédéric Robert, agr.	Robert Verge, agr.
Bruno Demers, agr.	Jean Leclair, agr.	Annie Robitaille, agr.	Robert Vincent, agr.
Andrée-Ann Deschênes, agr.	Marie-Ève Lepage, agr.	Virginie Rochet, agr.	Larbi Zerouala, agr.
Pierre Dionne, agr.	Sylvie Lévesque, agr.	François Rousseau, agr.	
Gilles Doyon, agr.	Mario Marchand, agr.	Daniel Roussel, agr.	

**COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES**

Urgel Delisle, agr., président

Deux membres parmi les personnes suivantes :

Sylvie Côté, agr.

Camil Dutil, agr.

Gilles Gagné, agr.

Jude LeBlanc, agr.

Yves Lefebvre, agr.

Sylvie Thibaudeau, agr.

Anne Vanasse, agr.

Gaëtan Villeneuve, agr.

**COMITÉ DES ÉQUIVALENCES**

Martine Bergeron, agr., présidente

Suzelle Barrington, agr.

Guy Mehuys, agr.

Mikael Guillou, agr.

Robert Lagacé, agr.

Geneviève Dufour, agr.

**COMITÉ DE FORMATION CONTINUE**

Sylvie Lévesque, agr., présidente

Larry Bernier, agr.

Luc Cyr, agr.

Dimitri Fraeys de Veubeke, agr.

Serge Rouleau, agr.

Kevin Wade, agr.

**COMITÉ DE LA FORMATION  
DES AGRONOMES**

Larry Bernier, agr., responsable nommé par l'OAQ

Gilles Vézina, agr., nommé par l'OAQ

Marie Mercier, nommée par le MELS

Caroline Boily (suppléante), nommée par le MELS

Jacques-André Rioux, agr., nommé par la CREPUQ

David Wees, agr., nommé par la CREPUQ

**COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Richard Beaulieu, agr., président

Fabienne Gauthier, agr.

Vital Nault, agr.

Ghislaine Roch, agr.

Jean-Jacques Simard, agr.\*

André St-Hilaire, agr.

Karine Valiquette, agr.

\* remplaçant de Richard Beaulieu  
(art. 110 du *Code des professions*)

**Inspecteurs :**

Chantale Grégoire, agr.

(Économie, gestion et financement agricoles)

Bertrand Lachance, agr.

(Régie de la production animale)

Jean Lecours, agr.

(Économie, gestion et financement agricoles)

Janie Lévesque, agr.

(Régie de la production animale)

Jocelyn Magnan, agr. (Sol, agroenvironnement

et régie de la production végétale)

Lucie Maltais, agr. (Sol, agroenvironnement

et régie de la production végétale)

Michel Perron, agr. (Sol, agroenvironnement

et régie de la production végétale)

Serge Préfontaine, agr. (Économie, gestion

et financement agricoles)

Sophie Rochefort, agr. (Régie des terrains de golf)

Guy Saint-Laurent, agr. (Régie de la production

animale)

**COMITÉ D'ENQUÊTE**

Éric Lavoie, agr., président

Luc Cyr, agr.

Rémy Fortin, agr.

Ghislain Pelletier, agr.

Miguel Valero, administrateur nommé

**COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE  
POUR LES PRIX DE L'ORDRE**

Conrad Bernier, agr., président

Gilles J. Gauthier, agr.

Marcel Michaud, agr.

Gaston J. Saint-Laurent, agr.

Cyrille Parent, agr.

**COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA MÉDAILLE  
DE DISTINCTION AGRONOMIQUE 2009**

Éric Lavoie, agr., président

Claire Bolduc, agr.

Samuel Comtois, agr.

Josée de Grandmont, agr.

Robert Gélinas, agr.

Stéphane Perreault, agr.

Jean-Jacques Simard, agr.

**COMITÉ DES CONFÉRENCES  
DU CONGRÈS 2009**

Danielle Brault, agr., présidente

Geneviève Blain, agr.

Jean Duval, agr.

Anne Weill, agr.

Nicolas Turgeon, agr.

Mario Roy, agr.

**COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS  
D'ÉQUIVALENCES**

Paul Laguë, agr.

Ghislain Gendron, agr.

Gilles Guilbault, agr.

**COMITÉ SUR LE MENTORAT**

René Mongeau, agr. président

Luc Boily, agr. (mentor)

Denis Cormier, agr. (mentor)

César Chléla, agr. (mentoré)

Robert Dallaire, agr. (mentor)

Gilles Guilbault, agr.

Charles Mercure, agr. (mentor)

Sylvie Moreau, agr.

Stéphane Rodrigue, agr.

**Représentants des sections :**

Luc Boily, agr. (section du Saguenay-

Lac-Saint-Jean - Côte-Nord)

Véronique Dionne, agr.

(section de Trois-Rivières - Nicolet)

Richard Dessureault, agr.

(section de l'Abitibi-Témiscamingue)

Gilles Guilbault, agr.

(section de l'Estrie - Bois-Francs)

Michel Lemay, agr. (section Côte-du-Sud)

Sylvie Moreau, agr.

(section de Laval - Rive-Nord)

Nancy Morin, agr. (section de Québec)

Thérèse Otis, agr.

(section de Montréal - Rive-Sud)

Stéphane Rodrigue, agr.

(section de Saint-Hyacinthe)

Émilien Roy, agr. (section de l'Est du Québec)

Jean-Jacques Simard, agr.

(section de l'Outaouais)

**COMITÉ AD HOC SUR LES ACTES  
AGRONOMIQUES EN AMÉNAGEMENT  
DES SOLS**

Éric Lavoie, agr., président

Alain Chagnon, agr., ing.

Mikaël Guillou, agr., ing.

Robert Lagacé, agr., ing.

Louis Ménard, agr.

Ghislain Poisson, agr.

Roger Rivest, agr.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## DE NOUVELLES PORTES S'OUVRENT

Votre ordre professionnel a toujours fait preuve d'ouverture dans tous les aspects de son rôle. Cette année, nous avons accéléré la cadence afin que de nouvelles portes s'ouvrent. C'est sur ce thème que nous avons produit le rapport annuel que vous avez entre les mains. Vous pourrez constater que des portes, nous en avons ouverte plusieurs autres et entrouverte quelques-unes pour les années futures.

Avant de vous présenter les travaux et les réalisations de votre ordre au cours de la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, permettez-moi d'attirer votre attention sur la section du rapport où vous trouverez la liste des membres des comités de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ). Cette année, nous avons décidé de regrouper dans une même section tous les noms des agronomes qui ont contribué à l'un ou l'autre des comités afin de mettre en évidence le nombre impressionnant de consœurs et de confrères qui s'impliquent dans l'avancement et la reconnaissance de la profession. Sans la participation de toutes ces personnes, l'OAQ ne pourrait, en premier lieu, accomplir sa mission de protection du public. Je suis certain que vous vous joignez à moi pour leur transmettre toute notre appréciation.

Cette année, avec l'entrée en vigueur, le 15 octobre 2008, de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*, certaines modifications ont dû être apportées aux mécanismes de contrôle de l'OAQ. Par ailleurs, vous remarquerez que certaines appellations ont été modifiées à la suite de la mise en application de cette loi, notamment les termes Bureau, comité administratif et comité de discipline ont été remplacés respectivement par conseil d'administration, comité exécutif et conseil de discipline.

Vous trouverez aussi, dans les prochaines pages, différentes sections qui vous donneront le bilan :

- des activités du conseil d'administration et de l'exécutif de l'OAQ;
- des activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession;
- des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'agronome;
- des activités des onze sections régionales de l'OAQ;
- des activités financières de l'OAQ.

### Une ouverture sur la mobilité nationale et internationale de la main-d'œuvre en agronomie

Pour ma part, je souhaite concentrer mon rapport sur d'autres aspects qui m'apparaissent essentiels pour l'avenir de la profession d'agronome. L'année 2008-2009 a été placée sous le signe des travaux visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, tant avec la France qu'avec les autres provinces canadiennes. Ainsi, nous nous sommes rendus en France afin de rencontrer nos interlocuteurs et de jeter les premières bases de ce qui pourrait se retrouver dans un éventuel accord de reconnaissance mutuelle.

En parallèle, nous avons discuté avec nos homologues des autres provinces canadiennes dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 7 sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. Les échanges se sont faits dans un esprit d'ouverture et de confiance, ce qui a permis de conclure, en juillet dernier, ce que nous appelons maintenant l'*Accord de Montréal*. Cet accord a permis de supprimer les derniers obstacles à la reconnaissance mutuelle de la compétence, ce qui aura pour effet d'encourager la mobilité de la main-d'œuvre des professionnels de l'agronomie d'une province canadienne à l'autre.

Dans cet esprit, l'OAQ a actualisé ses outils permettant l'intégration des personnes ayant étudié hors du Québec. Ainsi, un DVD qui explique les tenants et aboutissants du cheminement de l'aspirant agronome, de sa préparation à l'examen jusqu'à son assermentation, est maintenant inclus dans la nouvelle version du *Mémento de l'agronome du Québec* publiée en 2009. Les renseignements fournis permettent notamment à toute personne qualifiée de mieux comprendre le rôle de l'agronome sur le territoire québécois ainsi que les attentes de l'Ordre à leur endroit. Je tiens à préciser que la réalisation de ces outils n'aurait pas été possible sans le soutien financier du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

### Le 5<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Association mondiale des agronomes (AMIA)

L'obtention, par le Canada de l'organisation du 5<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Association mondiale des agronomes (AMIA) qui se tiendra à Québec en septembre 2012 à l'initiative de l'OAQ, ouvre les portes du Québec et du Canada aux agronomes de l'ensemble de la planète. Cet événement sera une occasion unique d'échanger avec nos consœurs et confrères des autres continents. Ainsi, au cours des 40 prochains mois, nous aurons une vitrine exceptionnelle pour « porter le message » et expliquer le rôle essentiel de la profession d'agronome pour nourrir la population mondiale, sujet d'actualité s'il en est un.

### De concert avec d'autres ordres professionnels

Par ailleurs, les représentants de l'OAQ se sont particulièrement attachés au cours des douze derniers mois à travailler de concert avec les représentants des autres ordres professionnels. Ainsi, dans la foulée du Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois de 2008 (CAAAQ), nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Ordre des chimistes, l'Ordre professionnel des diététistes et l'Ordre des médecins vétérinaires afin d'unir nos compétences respectives dans le domaine de la « santé agroalimentaire ». Nous avons donc rencontré ensemble les représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin de leur présenter la façon dont nous espérons que nos expertises seront mises à contribution dans le chantier touchant la qualité des produits agricoles et des aliments.

De plus, nous avons amorcé une concertation avec les six autres ordres professionnels du secteur des sciences appliquées et des technologies, afin de clarifier le rôle du technologue professionnel dans nos champs de pratique respectifs ainsi que l'encadrement requis lors de la prestation de

services professionnels. Les discussions sont très bien engagées entre les représentants des sept ordres ainsi qu'avec ceux de l'Ordre des technologues professionnels et l'Office des professions, et nous souhaitons que ce dossier trouve son dénouement au cours de la prochaine année.

L'Ordre a clarifié certains aspects concernant les actes agronomiques en aménagement et en exploitation des sols arables qui touchent également la gestion de l'eau. Cette position a été définie après plusieurs mois de travaux du comité *ad hoc* sur les pratiques agronomiques en aménagement des sols de l'OAQ et de discussions avec l'Ordre des ingénieurs.

La nécessité pour tous les professionnels impliqués dans un même champ de pratique de travailler en collaboration dans le meilleur intérêt de la clientèle n'est plus à démontrer. Nous avons donc rencontré les représentants de l'Ordre des médecins vétérinaires afin de recueillir leurs commentaires sur la *Grille de référence de l'OAQ pour les agronomes qui posent des actes agronomiques en production animale* qui a été adoptée en juillet 2008. En parlant de grille de référence, il est important d'ajouter que le secteur financier n'a pas été oublié et que la *Grille de référence de l'OAQ pour les agronomes qui posent des actes agronomiques en gestion et en financement agricoles* a aussi été publiée afin d'encadrer la prestation des actes agronomiques dans ce secteur et de mieux servir la clientèle.

Le meilleur intérêt de la clientèle veut aussi dire de faire respecter la *Loi sur les agronomes*. Le jugement Rannou, qui a été rendu en janvier 2009, en est une illustration. Cette cause n'a pas seulement permis de clarifier ce qu'est un acte agronomique dans le domaine du financement agricole; elle a aussi précisé l'obligation de recourir à un agronome pour faire l'analyse agronomique d'une demande de financement et confirmé que les critères technico-économiques sont intimement liés et nécessitent l'expertise d'un agronome pour les établir, les modifier ou les interpréter. Le jugement a aussi mis en évidence les conséquences possibles sur la clientèle lorsqu'un non-agronome pose des actes agronomiques.

## Rapport des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec

À l'OAQ la participation et l'engagement des membres sont essentiels. Le rôle des sections régionales constitue la pierre angulaire de la présence de notre organisation en région. C'est pourquoi nous sommes l'un des seuls ordres professionnels à soutenir financièrement les sections du moyen d'une importante « ristourne ». Ainsi, les présidents des onze sections régionales vous présentent, comme chaque année, le rapport de leurs activités. Quand je constate le nombre et la diversité des activités régionales, je suis fier de notre dynamisme régional. Nous vous invitons à lire ces rapports et à voir comment ils assurent le maintien et le développement de la vie associative au sein de l'Ordre. Peut-être y découvrirez-vous même un intérêt à vous y impliquer!

Dans les pages qui suivent, vous pourrez lire le rapport des activités du conseil d'administration et du comité exécutif de votre ordre. Vous constaterez que la dernière année a été particulièrement intense et a nécessité l'implication et le dévouement de chacun de vos

administrateurs. Je tiens à les remercier pour le travail accompli et pour la confiance et le soutien qu'ils m'ont toujours apportés. Je voudrais par la même occasion souligner le travail toujours apprécié des administrateurs nommés par l'Office des professions; ils fournissent un apport inestimable lors de nos délibérations.

En plus des dossiers déjà cités et ceux que vous trouverez dans les différentes sections de ce rapport annuel, il est important de souligner que les administrateurs ont accordé le temps et les ressources nécessaires pour développer et adopter des politiques de gouvernance venant préciser clairement le mode de conduite prescrivant ou proscrivant une action. Ces politiques sont en quelque sorte des guides qui servent aux administrateurs lors de la prise de décisions. Elles couvrent tous les aspects de notre organisation. À titre d'exemple nous y trouvons les rôles et responsabilités du conseil d'administration, du comité exécutif et des dirigeants de l'Ordre, soit de la présidence, de la vice-présidence, du trésorier, de la direction générale et des différents comités.

## Les finances de l'Ordre des agronomes du Québec

La dernière section de ce rapport annuel vous présente les états financiers vérifiés par la firme Verrier, Paquin, Hébert, membre de Samson, Bélair/Deloitte et Touche s.e.n.c.r.l. La saine gestion financière au sein de notre ordre est une priorité pour tous les administrateurs. Vous pourrez donc constater, à la lecture des états financiers, que l'Ordre dégage cette année un léger surplus, qui nous permet de maintenir l'actif net à un niveau sécuritaire pour la pérennité de l'OAQ, mais pas trop élevé pour une organisation à but non lucratif comme la nôtre. Vous trouverez aussi, à la fin de ce document, le rapport du trésorier de l'Ordre, poste créé lors de l'adoption des politiques de gouvernance, en juillet 2008. Le trésorier est l'administrateur qui a le mandat de suivre les affaires financières de l'Ordre et de faire rapport au comité exécutif et au conseil d'administration, et, bien entendu, à l'assemblée générale des membres.

En terminant je m'en voudrais de passer sous silence l'apport de tout le personnel de l'Ordre dans la réalisation des nombreux dossiers que nous avons eu à traiter. Leur professionnalisme et leur dévouement doivent être soulignés.

Comme vous pourrez le constater, l'Ordre n'est pas l'affaire d'une seule personne, mais d'un ensemble d'administrateurs, de bénévoles, de collaborateurs, d'employés et de partenaires qui contribuent tous ensemble à ouvrir les portes de notre profession en plein essor.



CONRAD BERNIER, AGRONOME  
PRÉSIDENT

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Mandat

Le conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'OAQ.

## Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à sept réunions régulières et ils ont été convoqués à deux séances tenues par conférence téléphonique. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres du conseil d'administration ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

## Ressources humaines

Modifier le *Manuel de l'employé de l'Ordre des agronomes du Québec*, lequel constitue un cadre de référence quant à la politique de fonctionnement et aux conditions de travail et d'avantages sociaux des employés de l'OAQ.

Adopter le plan d'effectif pour l'année 2008-2009, lequel comprend neuf employées permanentes et une contractuelle.

Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2008-2009 et les autoriser à agir comme enquêteur et comme expert pour assister le comité d'inspection professionnelle.

Ne pas renouveler le contrat de travail de la directrice générale de l'Ordre, M<sup>me</sup> Claudine Lussier, agr., et mettre fin à son lien d'emploi.

Retenir les services de M. Richard Petit, agr., à compter du 19 novembre 2008, au poste de directeur général par intérim.

Nommer M. Richard Petit, agr., à titre de secrétaire de l'Ordre, à compter du 14 mars 2009.

Nommer M. Richard Petit, agr., à titre de directeur général, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

## Comités et nominations

Nommer les cinq membres du comité exécutif 2008-2009.

Nommer les membres des comités légaux et d'orientation de l'Ordre.

Nommer les membres du comité de travail mandaté pour s'occuper de l'organisation d'un événement portant sur les cultures transgéniques.

Nommer les représentants de l'Ordre sur des comités mis en place par des partenaires: Conseil interprofessionnel du Québec, Solidarité rurale du Québec, comité sur les services-conseils, commission sur la chimie et la fertilité des sols et comité sur l'approche intégrée d'acquisition de connaissances et de caractérisation à la ferme des charges fertilisantes réelles des effluents d'élevage du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, comité sur les amas au champ et les enclos

d'hivernage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), comité technique de Paysages estriens, comité pancanadien sur la mobilité de la main-d'œuvre, etc.

En plus des mandats reconduits, confier de nouveaux mandats en cours d'année à différents comités, en vue de répondre à des besoins particuliers.

Mettre en place un comité de travail ayant le mandat de revoir certains points en lien avec la caractérisation des matières fertilisantes, la note 3 de l'annexe 1 du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) ainsi que le rapport de suivi au *Plan agroenvironnemental de fertilisation* (PAEF) dans le cadre de la mise en place d'un plan d'action MDDEP-OAQ sur la mise en application du REA.

## Affaires légales et professionnelles

Mandater le comité exécutif pour procéder à l'analyse du libellé de la catégorie « membre invalide » en prenant en compte les commentaires émis dans le cadre de la 35<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du 7 juin 2008 et traiter à nouveau ce sujet à la prochaine assemblée annuelle.

Adopter une position commune avec six autres ordres s'intitulant *Comment mieux protéger le public dans le domaine des sciences appliquées tout en accordant à chaque intervenant sa place légitime* dans le cadre d'un mandat donné par l'Office des professions afin de clarifier le rôle du technologue professionnel dans différents champs de pratique.

Modifier la *Politique générale de surveillance concernant la surveillance des actes agronomiques* afin de préciser que l'acte agronomique est indivisible par nature. Dans un esprit de protection du public et selon la législation actuelle, il n'est pas permis de diviser ou de décortiquer l'acte agronomique pour en extraire des activités ou des gestes pouvant être exercés ou posés en toute autonomie par d'autres personnes que celles autorisées à le faire.

Adopter la *Politique concernant la délivrance de permis restrictifs temporaires sous certaines conditions*, permettant de délivrer un permis restrictif temporaire à certains candidats qui en feraient la demande afin de leur permettre d'exercer des activités professionnelles dans un champ agronomique donné, sur simple décision du conseil d'administration, le temps de compléter leur cheminement de formation demandé par le comité des équivalences.

Mandater le comité d'inspection professionnelle de revoir les processus d'inspection concernant la prise de copies de documents lors de visites d'inspection professionnelle.

Adopter une position claire concernant le document *Les actes professionnels agronomiques en aménagement et exploitation des sols arables* et sa diffusion auprès des agronomes et des divers intervenants concernés.

Adopter le document *L'Accord de Montréal: vers une reconnaissance mutuelle en avril 2009-Rapport de la phase II: normalisation à l'échelle nationale pour l'agronome professionnel*.

Adopter la *Grille de référence de l'OAQ pour les agronomes qui posent des actes agronomiques en production animale* et la *Grille de référence de l'OAQ pour les agronomes qui posent des actes agronomiques en gestion et en financement agricoles*.

Maintenir le mécanisme d'accréditation prévu dans la nouvelle *Politique de formation continue* et mandater le comité de formation continue d'effectuer le suivi de la résolution présentée dans le cadre de la 35<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le 7 juin 2008 portant sur la disponibilité des activités de formation continue.

Mandater le comité sur le mentorat pour faire le point sur les résultats obtenus avec le programme de mentorat mis graduellement en place à l'échelle provinciale.

Préciser qu'un agronome ne peut surveiller les actes agronomiques posés par un technicien ou un technologue si celui-ci a un lien d'autorité avec l'agronome.

Informar La Financière agricole du Québec de la position de l'OAQ indiquant que l'information demandée dans l'*Attestation relative au bilan de phosphore et aux droits d'exploitation des lieux d'élevage ou d'épandage exploités en 2008* (ARB) est déjà présente dans la synthèse du PAEF réalisé par l'agronome et que cette organisation devrait recourir à ses propres ressources humaines pour effectuer le contrôle de la conformité des entreprises agricoles.

Préciser le rôle de l'agronome dans le cadre de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* en indiquant les actes qui sont considérés comme des actes agronomiques et ceux qui ne le sont pas.

Mandater le comité d'inspection professionnelle pour administrer le *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* qui s'adresse aux nouveaux agronomes admis. Un examen est transmis en décembre 2008 aux agronomes admis en avril, septembre et novembre 2008.

Adopter le plan d'action sur la mise en application du REA comportant la diffusion d'information, la précision de positions et l'organisation d'activités de formation et d'information.

Adopter le contenu de la section du rapport traitant du rôle et de la responsabilité professionnelle des agronomes que le comité sur les amas au champ et les enclos d'hivernage présentera à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M<sup>me</sup> Lyne Beauchamp, au regard de la mise à jour du REA.

Adopter une modification au *Règlement sur les noms et les limites territoriales des sections de l'Ordre des agronomes du Québec* en remplaçant le nom « Trois-Rivières-Nicolet » par « Mauricie-Centre-du-Québec ».

Nommer des scrutateurs et scrutateurs suppléants en vue des élections 2009 à la présidence et à la vice-présidence.

Organiser une journée de formation à l'intention des administrateurs des conseils de sections régionales.

## Administration et budget

Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Recommander à l'assemblée générale annuelle 2008 de l'Ordre d'adopter l'offre de services de la firme Verrier Paquin Hébert pour la vérification des états financiers 2008-2009.

Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle d'adopter une hausse de cotisation pour le renouvellement du permis d'exercice 2009-2010, laquelle représente une augmentation selon l'indice moyen des prix à la consommation de 1,9% et appliquer une hausse supplémentaire de la cotisation de 20\$ de façon à couvrir les coûts rattachés à la création d'un nouveau poste de professionnel ayant un profil de formation en droit.

Créer un poste de trésorier bénévole au sein de l'Ordre.

Adopter de nouvelles normes pour la répartition de l'actif net.

Adopter des règles quant au droit de signature des chèques de l'OAQ par les différents administrateurs de l'Ordre.

Adopter un budget équilibré pour l'année 2009-2010.

Adopter le plan d'action 2008-2009.

Adopter l'entente de partenariat de cinq ans avec TD Assurance Meloche-Monnex.

## Communication et visibilité

Accepter l'invitation faite à l'OAQ par l'Union des producteurs agricoles à s'associer à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de septembre 2008.

Adhérer à la Coalition pour la souveraineté alimentaire à titre de membre corporatif OBNL.

Enclencher les démarches afin de présenter la candidature du Canada en vue de la tenue du prochain Congrès mondial des agronomes et des professionnels en agronomie en 2012.

Créer un OBNL indépendant de l'OAQ et s'assurer d'une représentation des agronomes du Québec et des autres instituts provinciaux canadiens pour l'organisation du congrès mondial des agronomes qui se tiendra à Québec en 2012.

Convenir que le congrès 2009 se tiendra à La Pocatière les vendredi et samedi 5 et 6 juin 2009 et traitera d'agriculture biologique.

Adopter le contenu préliminaire du colloque sur les plantes et cultures transgéniques.

Adopter les dates, heures et lieu pour la tenue de la 36<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'OAQ.

Sélectionner les lauréats 2009 des différents prix de l'OAQ, soit le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique, le Prix Henri-C.-Bois et le Mérite Spécial Adélar-Godbout, ainsi que du Prix et Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec et d'un hommage spécial. Soumettre une candidature au Temple de la renommée de l'agriculture du Québec.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

### Mandat

Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec s'occupe de l'administration des affaires courantes de l'Ordre et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués.

### Activités de l'année

Au cours de l'année financière 2008-2009, le comité exécutif s'est réuni à quinze reprises. En plus de faire des recommandations au conseil d'administration et d'assurer la gestion des dossiers courants, le comité exécutif a adopté des résolutions sur les sujets présentés ci-dessous, ceci conformément à la délégation de pouvoirs entérinée le 27 janvier 2007.

### Ressources humaines

Adopter les hausses de salaires qui s'appliquent aux membres du personnel permanent de l'Ordre pour 2009-2010.

Nommer des enquêteurs pour assister les membres du comité d'enquête sur la pratique illégale.

Procéder à l'organisation de concours et nommer les comités de sélection pour le poste de professionnel pour lequel le candidat retenu aurait un profil de formation en droit.

Procéder à l'organisation de concours et nommer les comités de sélection pour le poste d'analyste des activités de formation continue.

Adopter la politique précisant les conditions d'emploi des inspecteurs et des enquêteurs relativement à la mise en œuvre du programme de surveillance générale 2008-2009 de l'inspection professionnelle.

Adopter la politique précisant les conditions d'emploi des agronomes dont les services professionnels sont retenus, en 2008-2009, à titre d'expert ou d'enquêteur pour le compte du comité d'enquête sur la pratique illégale ou du Bureau du syndic de l'Ordre.

### Affaires légales et professionnelles

Retirer 180 noms du tableau des membres de l'OAQ pour non-renouvellement du permis d'exercice au 1<sup>er</sup> avril 2008.

Délivrer un permis d'exercice régulier à 141 nouveaux agronomes.

Délivrer un permis d'exercice régulier à un candidat qui avait obtenu un permis d'exercice temporaire et qui a réussi l'examen de l'Office de la langue française en plus de remplir les autres formalités requises pour l'obtention de son permis.

Accorder, en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, un permis d'exercice temporaire pour une période d'au plus un an, conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission de l'Ordre, en attendant de réussir l'examen de l'Office de la langue française du Québec.

Accorder 55 équivalences de diplôme et 1 équivalence de formation.

Traiter des dossiers relatifs à l'application de l'article 45 du *Code des professions* et accepter les demandes d'admission à l'OAQ et d'inscription au tableau des membres, conditionnellement à la réussite de l'examen d'admission et à la satisfaction aux autres conditions de délivrance du permis, compte tenu qu'il n'y avait pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.

Traiter des dossiers relatifs à l'application de l'article 55.1 du *Code des professions* et accepter les demandes de renouvellement de permis d'exercice, compte tenu qu'il n'y a pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie. Transmettre cependant l'un de ces dossiers au comité d'inspection professionnelle pour analyse.

Radier provisoirement deux agronomes du tableau des membres en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions* et confier leur dossier au Bureau du syndic pour étude, puis, dans un de ces cas, lever par la suite la radiation provisoire.

Traiter les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stage, de formation ou de limitation du permis d'agronome.

Compléter la composition de certains comités de l'Ordre nommés par le conseil d'administration.

Former des comités de travail *ad hoc* avec différents ordres professionnels.

Approuver l'organisation d'une activité de formation sur les actes agronomiques en aménagement des sols, en collaboration avec la coordination des clubs-conseils en agroenvironnement.

### Administration et budget

Attribuer 36 bourses d'études à des étudiants diplômés membres de l'Ordre et une bourse à un agronome agissant comme coopérant volontaire en développement international, pour une contribution totale de plus de 9 500 \$.

Augmenter, pour l'exercice 2008-2009, les frais d'ouverture de dossier, de réinscription au tableau des membres, d'admission à la pratique, ainsi que de demandes d'équivalence de diplôme ou de formation de façon à tenir compte de l'indice des prix à la consommation.

Établir les modalités et le montant des frais pour obtenir un permis restrictif temporaire.

Instaurer et déterminer les frais exigibles pour la gestion de l'examen permettant l'attribution d'une équivalence de formation.

Modifier la politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement.

Accepter, pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011, l'offre de l'assureur *Le Groupe Encon* et celle du courtier *Aon Parizeau Inc./Aon Reed Stenhouse Inc.* pour la prime d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes.

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Au 1<sup>er</sup> avril 2008, 3 234 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre.
  - 180 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
  - 141 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année; de ce nombre 15 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation.
  - 78 membres se sont réinscrits.
  - 1 membre à vie a été inscrit au tableau d'honneur.
  - 1 membre inscrit au tableau d'honneur est devenu membre à vie.
  - 21 membres sont décédés, dont 2 avaient le statut de membre régulier, 1 de membre retraité et 1 de membre à vie.
- Ainsi, en date du 31 mars 2009, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 269 agronomes.

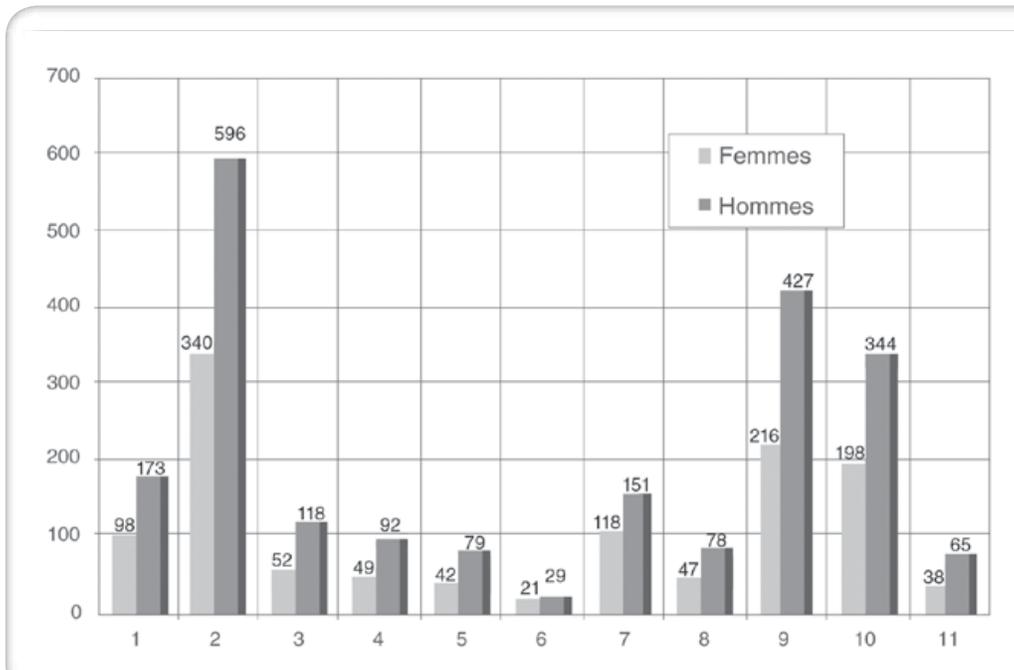
Classe de cotisation	Nombre	Montant
Régulier	3 080	438,71 \$
Retraité	121	146,35 \$
Membre à vie	54	0 \$
Invalide	14	146,35 \$
Tableau d'honneur	102	0 \$

Les frais de demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquis hors du Québec étaient de 139,09 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 81,51 \$ ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 184,27 \$ auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 81,51 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

Le montant de la cotisation pour 2008-2009 était de 438,71 \$, auquel s'ajoutaient les taxes et la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le permis d'exercice était le 31 mars 2009.

## Nombre de membres par section et selon le sexe au 31 mars 2009

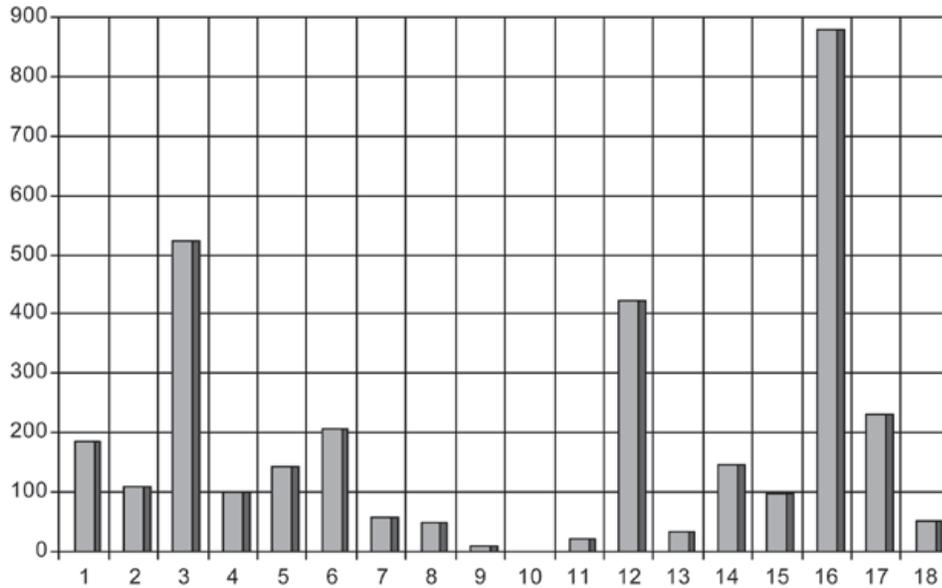


### Section

1- Laval-Rive-Nord .....	271
2- Québec .....	936
3- Trois-Rivières-Nicolet .....	170
4- Est du Québec .....	141
5- Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord .....	121
6- Abitibi-Témiscamingue .....	50
7- Estrie-Bois-Francs .....	269
8- Outaouais .....	125
9- Montréal-Rive-Sud .....	643
10- Saint-Hyacinthe .....	542
11- Côte-du-Sud .....	103
Nombre total de femmes: .....	1 219
Nombre total d'hommes: .....	2 152

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

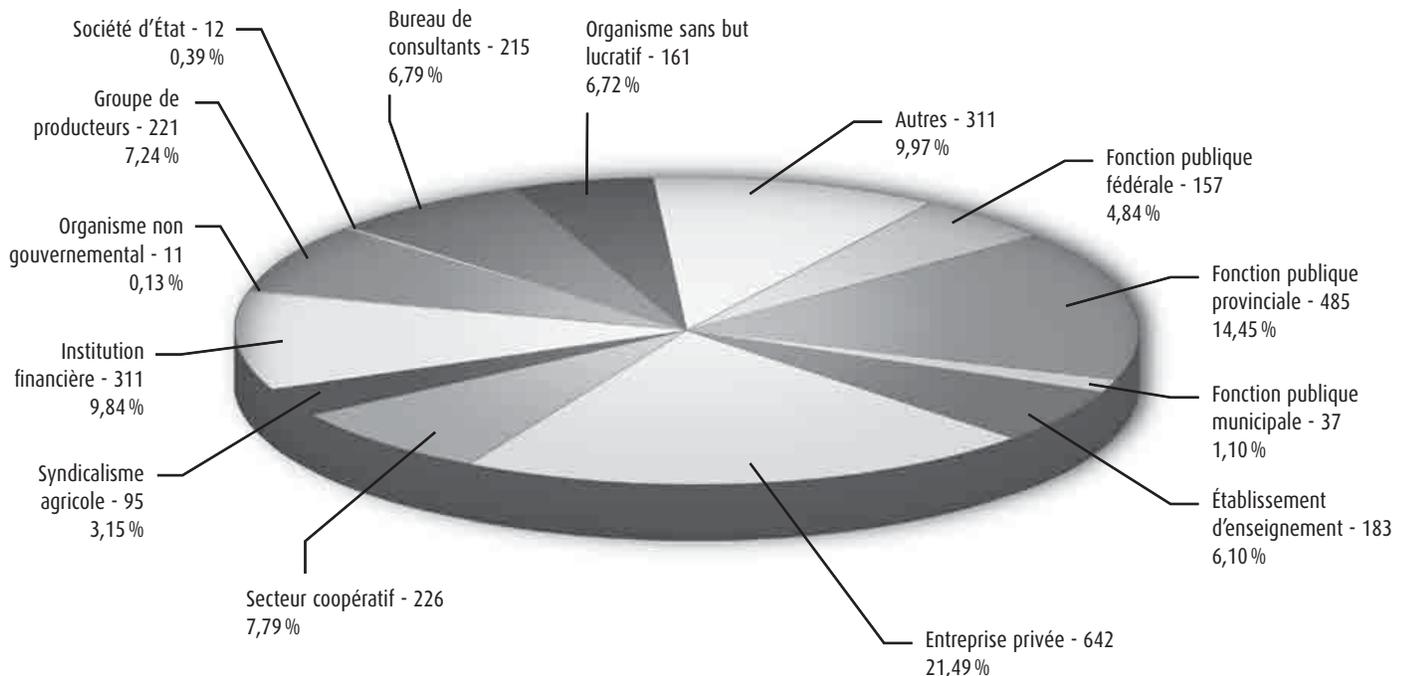
## Répartition des membres par région administrative du Québec au 31 mars 2009



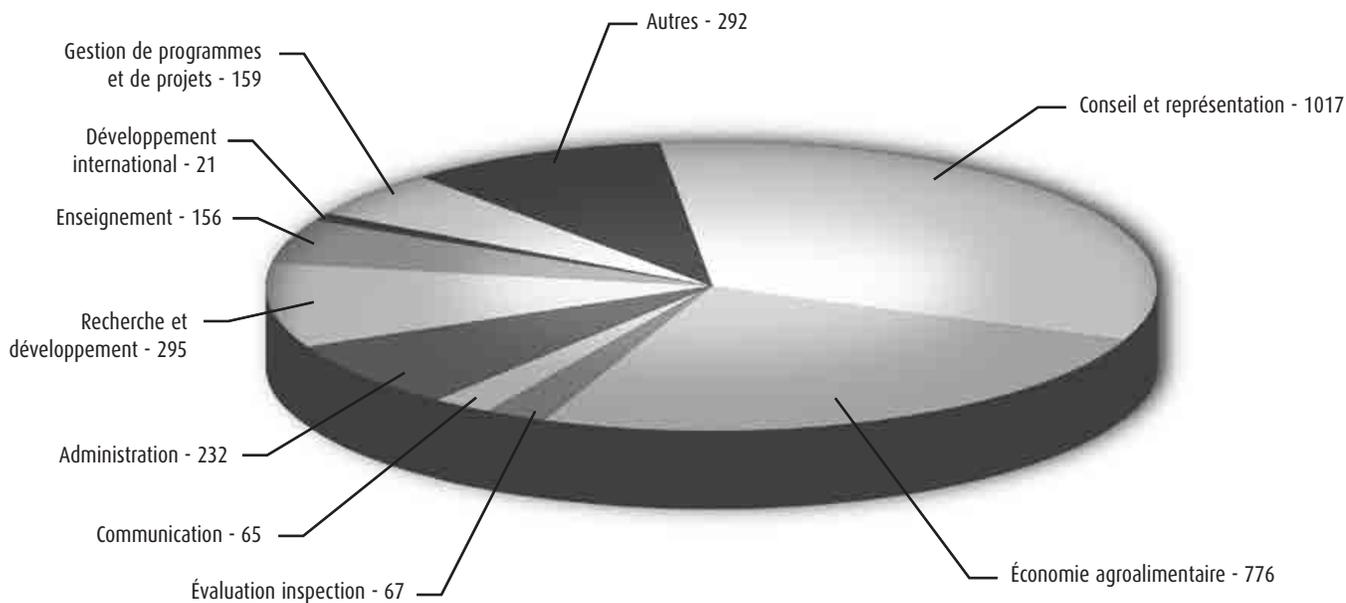
### Région administrative

1- Bas Saint-Laurent	186
2- Saguenay – Lac Saint-Jean	110
3- Capitale-Nationale	522
4- Mauricie	101
5- Estrie	144
6- Montréal	208
7- Outaouais	58
8- Abitibi-Témiscamingue	50
9- Côte-Nord	8
10- Nord-du-Québec	0
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	22
12- Chaudière-Appalaches	422
13- Laval	32
14- Lanaudière	146
15- Laurentides	98
16- Montérégie	879
17- Centre-du-Québec	231
18- Hors du Québec	52

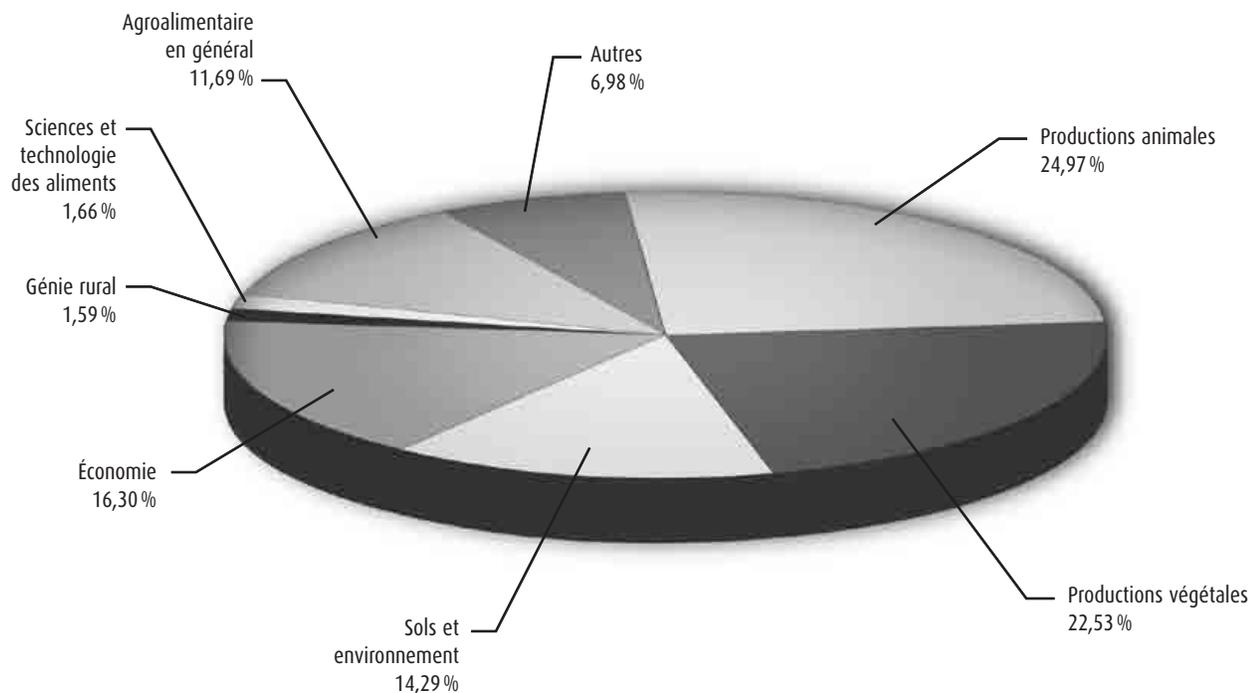
## Répartition des membres selon le type d'employeur au 31 mars 2009



## Répartition des membres selon leur domaine d'intervention au 31 mars 2009



## Répartition des membres selon leur champ d'activité au 31 mars 2009



# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

## FORMATION DES AGRONOMES

Le *Code des professions* oblige le conseil d'administration de chaque Ordre professionnel à collaborer, avec les autorités des établissements d'enseignement du Québec concernés, à l'élaboration et à la révision des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme donnant ouverture à un permis d'exercice (art. 184). À cet effet, les administrateurs de l'Ordre des agronomes ont délégué cette tâche au comité de la formation des agronomes.

### Mandat

Ce comité est formé en vertu d'un règlement de l'Ordre: le *Règlement sur le comité de la formation des agronomes*. Son mandat consiste à « examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes ».

En 2008-2009, le conseil d'administration de l'OAQ avait confié un mandat supplémentaire à ce comité, soit celui de revoir les critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles pour l'analyse des diplômes obtenus au Québec et à l'étranger.

### Activités

Le travail amorcé pour l'application des *Critères de reconnaissance des baccalauréats en sciences agricoles* s'est poursuivi cette année. Le comité de la formation des agronomes a travaillé de pair avec les deux universités concernées afin que celles-ci modifient le contenu des baccalauréats reconnus actuellement par l'OAQ en vue de répondre aux nouveaux critères de reconnaissance de l'Ordre pour application en 2010. Ainsi, les nouveaux étudiants inscrits en septembre 2010 devront suivre des cours dans un programme répondant aux critères de l'OAQ. Deux sous-comités, l'un pour l'Université Laval, l'autre pour l'Université McGill, ont travaillé dans le but d'atteindre cet objectif. La collaboration des deux universités avec l'Ordre est remarquable et très appréciée.

Tout est mis en œuvre afin que cette réforme soit complétée et que les nouveaux programmes soient publiés en temps opportun.

En terminant, je veux remercier tous les membres du comité ainsi que ceux des sous-comités pour le magnifique travail accompli. Un merci particulier à Louise Rougeau pour son professionnalisme et son appui constant.

LARRY BERNIER, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ

## ÉQUIVALENCES

L'analyse des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation est réalisée à l'OAQ par les membres du comité des équivalences qui ont pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour l'ouverture du permis d'exercice de la profession d'agronome<sup>1</sup>.

Le comité des équivalences s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2008-2009. Il a évalué 64 dossiers de candidats possédant un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec. Il a aussi étudié une demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. À la suite de l'étude de ces dossiers, le comité a recommandé au comité exécutif d'accorder 55 équivalences de diplôme et une équivalence de formation. Ces recommandations ont été acceptées par le comité exécutif permettant ainsi à ces candidats de se présenter à l'examen d'admission à la pratique agronomique.

Par ailleurs, les membres du comité ont effectué l'analyse préliminaire de huit dossiers (aussi appelée étude de cheminement de formation). Ils ont demandé aux candidats de réussir certains cours nécessaires pour l'obtention d'une équivalence de formation de l'OAQ tout en précisant que l'échéance pour la réalisation du cheminement proposé est de trois ans ou la fin de la session universitaire qui comprend la date butoir. Si, après trois ans, le candidat n'a pas répondu aux exigences, il doit présenter une nouvelle demande de cheminement de formation et payer les frais afférents. Il doit de plus satisfaire à toute nouvelle exigence qui aurait été mise en application depuis la première demande pour obtenir son équivalence de formation. Une période additionnelle d'un an peut être accordée dans le cas d'un congé de maternité.

Plusieurs candidats ont présenté un excellent dossier universitaire, d'où le nombre important de demandes d'équivalences acceptées. Le comité a également constaté que de plus en plus de candidats ont intégré le secteur d'activité de l'agroalimentaire québécois en suivant le programme *Agrippez-vous*, une formation offerte par l'organisme *Carrefour Blé*, avant de soumettre leur dossier à l'OAQ. Le comité considère que cette formation accroît leurs chances de réussir l'examen d'admission et facilite leur intégration à la profession.

D'autre part, l'OAQ a répondu à 141 demandes d'information reçues au siège social et a rencontré quelque 50 candidats qui préparaient leur dossier.

<sup>1</sup> *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.*

## ADMISSION

En 2008-2009, l'Ordre a continué à travailler avec les futurs agronomes. Au sein du comité de liaison des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et de l'Association des futurs agronomes du Québec de l'Université McGill. Plusieurs activités liées au cheminement préparatoire à la vie professionnelle ont été organisées afin de mieux faire connaître la profession d'agronome et le rôle d'un ordre professionnel aux étudiants de ces deux facultés, notamment l'activité *Agronome d'un jour* qui s'est soldée par environ 18 jumelages d'un étudiant et d'un agronome.

Des trois sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'exercice financier 2008-2009, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Ainsi, au cours de la dernière année, 179 candidats se sont présentés à l'examen de l'Ordre, 141 d'entre eux ont obtenu un permis d'exercice de la profession alors que 38 n'ont pas réussi l'examen d'admission. Il est à noter que des 179 candidats qui ont tenté d'obtenir leur permis d'exercice, 27 avaient antérieurement obtenu une équivalence de diplôme et que parmi eux, 15 ont réussi l'examen alors que 12 ont échoué. Par ailleurs, aucun candidat ayant antérieurement obtenu une équivalence de formation ne s'est présenté à l'examen d'admission cette année.

Une personne légalement autorisée à exercer hors du Québec a demandé un permis temporaire pour exercer la profession au Québec. Par ailleurs, l'OAQ a mis en place une politique autorisant la délivrance de permis restrictifs temporaires fondée sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 42.1 du *Code des professions* et aucune demande n'a été présentée à cet effet. Aucun permis spécial en vertu de l'article 42.2 du *Code des professions* n'a été délivré et l'Ordre n'a reçu aucune demande à cet effet.

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes i, q et r de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, de certificats de spécialiste ou d'autorisations spéciales ou légales ou encore de permis spéciaux.

Vous trouverez en page 4 du présent rapport la liste des examinateurs qui ont œuvré à l'une ou l'autre des sessions d'examen en 2008-2009.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES

Tout agronome qui exerce sa profession à temps plein ou à temps partiel doit détenir et maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle établissant une garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison de fautes ou de négligences commises dans l'exercice de sa profession.

Dans tous les cas, le contrat d'assurance doit couvrir l'agronome personnellement pour les actes qu'il pose dans l'exercice de sa profession, et ce, indépendamment du fait que ces actes soient posés en tout ou en partie comme associé, actionnaire, administrateur, dirigeant, employé ou préposé d'une société, d'une association, d'une personne morale ou encore comme associé ou employé d'un membre. Le contrat doit aussi le couvrir pour les actes posés par un de ses associés, préposés ou employés dans l'exercice de sa profession.

En vertu de ce règlement, le contrat d'assurance de tout agronome doit comporter les garanties minimales suivantes :

1. une couverture minimale de 1 000 000 \$ par réclamation et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des réclamations relatives à la période de garantie de 12 mois;
2. dans le cas d'un agronome exerçant en société, au sein d'une association ou pour le compte d'une personne morale ou pour un autre agronome, le contrat d'assurance peut être conclu au nom de cette société, association ou personne morale ou de cet autre agronome à la condition que la garantie par réclamation présentée pour l'ensemble des réclamations présentées soit d'au moins 1 000 000 \$ multiplié par le nombre d'agronomes agissant en tout ou en partie à titre d'associé, d'administrateur ou de préposé pour le compte de la société, de l'association, de la personne morale ou d'un membre, jusqu'à concurrence de 4 000 000 \$ par période de garantie de 12 mois.

Selon des critères précis mentionnés dans le règlement, certains agronomes ne sont pas tenus de détenir et de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle, par exemple, si leur employeur prend fait et cause pour eux en cas d'erreur ou d'omission, par signature d'une déclaration, ou s'ils n'accomplissent en aucune circonstance au Québec l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* ou encore s'ils sont à l'emploi exclusif d'organisations citées. Cependant, tout agronome qui se trouve dans l'une des situations décrites dans le règlement et qui désire être exempté doit transmettre au secrétaire de l'Ordre, avant la date limite prévue pour le paiement de sa cotisation professionnelle, une demande d'exemption dans laquelle il indique le motif d'exemption sur lequel il fonde sa demande.

L'OAQ a convenu, avec l'assureur Le Groupe Encon, d'un contrat qui établit un régime d'assurance de la responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2009. Les agronomes n'ont cependant pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre; ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs. La majorité y adhère cependant puisque quelque 517 agronomes sont assurés par Le Groupe Encon. En 2008-2009, la prime s'élevait à 700 \$ tout comme l'année précédente.

## FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des agronomes du Québec n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommis de ses membres en application de l'article 89 du *Code des professions*.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

## FORMATION CONTINUE

L'année 2008-2009 en était une de réforme puisque la nouvelle *Politique de formation continue* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008. Le comité de formation continue a donc suivi la mise en application de celle-ci et plus particulièrement de tout le processus d'accréditation des activités de formation. Le comité a évalué certains problèmes d'application et proposé des ajustements aux administrateurs de l'Ordre.

Le processus d'accréditation a démarré lentement, mais le nombre d'activités de formation accréditées a été assez important en fin d'année.

Ainsi, au 31 mars 2008, 31 activités de formation avaient été accréditées. La liste de ces dernières ainsi que le guide et le formulaire requis pour toute demande d'accréditation sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à l'adresse <http://www.oaq.qc.ca/encadrement.asp#formation>.

Les membres du comité se sont réunis à deux reprises en 2008-2009 et ils feront le bilan de la première année de mise en application dès le mois d'avril 2009. Il y aura donc sans doute encore des ajustements à faire lors de la prochaine année.

### Activités de formation continue offertes par l'OAQ en 2008-2009

Date	Titre	Nombre d'heures	Formateur	Lieu	Nombre
6-juin-08	Congrès 2008 - Approvisionner l'industrie ou l'épicerie? L'avenir de l'agriculture au Québec	5 h 15		Best Western Hôtel Universel Drummondville	355 participants
19-sep-08 1-oct-08	Formation sur les stratégies de réduction des pesticides sur les terrains de golf	13 h	Tom Hsiang, prof., Un. de Guelph Sophie Rochefort, agr. Louis Simard, agr.	Institut de recherche en biologie végétale (IRBV), Le parcours du cerf-Longueuil, Club de Golf Pinegrove inc. - St-Jean-sur-Richelieu	20 participants
21-nov-08	Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant ?	7 h	Jocelyn Magnan, agr.	Best Western Hôtel Universel Drummondville	27 participants
30-janv-09	Code de déontologie des agronomes	3 h 30	Jocelyne Morin, agr.	Best Western Hôtel Universel Drummondville	48 participants
30-janv-09	La prestation de services professionnels en agronomie	2 h 45	Yveline Martin, agr.	Best Western Hôtel Universel Drummondville	45 participants

# ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) dont vous trouverez la liste des membres à la page 5 du présent rapport, a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme approuvé par le conseil d'administration, lequel a été publié dans l'édition de juin 2008 de *l'Agro-Nouvelles*.

### Le programme de surveillance générale 2008-2009 du comité d'inspection professionnelle se définissait comme suit :

1. Au moins 200 agronomes seront sélectionnés par le comité d'inspection professionnelle (CIP) pour être inspectés en 2008-2009, soit en répondant à un questionnaire préparatoire ou en faisant l'objet d'une visite d'inspection par un inspecteur de l'OAQ.

### La sélection des agronomes sera effectuée selon l'un des critères suivants :

- être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2003;
- produire, modifier ou faire le suivi de programmes alimentaires et/ou faire des recommandations en régie d'élevage ou en effectuer la surveillance;
- produire des plans de réduction des pesticides sur des terrains de golf ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à l'économie, à la gestion ou au financement agricoles ou en surveiller la réalisation;
- produire des plans de fertilisation ou en surveiller la réalisation;
- donner des conseils associés à la vente de produits ou en surveiller la prestation;
- être à son compte depuis au moins un an;
- ne pas appartenir à la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord, à moins de répondre à l'un des critères ci-dessus.

2. Parmi ces quelque 200 agronomes, environ 100 agronomes seront sélectionnés pour une visite par un inspecteur de l'OAQ.

3. Quant aux quelques 100 autres agronomes, ils recevront un questionnaire préparatoire. Parmi ceux-ci, environ 15 personnes pourraient recevoir la visite d'un inspecteur alors que les 85 autres agronomes recevraient une lettre de commentaires du CIP.

4. Tous les agronomes admis au cours de l'année 2008-2009 recevront un questionnaire intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment complété au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 60 % recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.

N.B. : Tout agronome, incluant les administrateurs de l'OAQ, sont assujettis au processus d'inspection professionnelle, à l'exception des membres du Bureau (conseil d'administration), du syndic, des membres du comité d'inspection professionnelle, de la secrétaire de ce comité et des inspecteurs de l'OAQ en cours de mandat.

Au cours de la dernière année, les visites d'inspection ont eu lieu auprès des agronomes œuvrant dans les champs d'activité suivants :

- sol, environnement et régie de la production végétale;
- régie de la production animale;
- économie, gestion et financement agricoles;
- régie des terrains de golf.

Comme vous pourrez le constater dans le tableau qui suit, le comité a réalisé une multitude d'activités, que ce soit sous la forme d'analyse de dossiers de membres, de réunion, de conférence téléphonique ou encore dans des activités de formation continue en régie des terrains de golf ou en agroevironnement. Ainsi, au cours de septembre 2008, des rencontres avec les inspecteurs ont eu lieu pour échanger sur la campagne précédente, présenter les outils révisés de l'inspection professionnelle et préparer la saison 2008-2009.

Enfin, le *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie* a été transmis aux 141 agronomes admis en 2008-2009. Les questions portaient sur l'ensemble de la réglementation de l'OAQ, notamment sur le *Code des professions*, la *Loi sur les agronomes* et les règlements de l'OAQ dont le *Code de déontologie des agronomes*. Ces agronomes ont été invités à utiliser le *Mémento de l'agronome du Québec* et à participer à la formation sur le *Code de déontologie des agronomes* ainsi qu'à celle portant sur le *Guide d'accompagnement pour la prestation de services professionnels en agronomie* intitulée : « *La prestation de services professionnels en agronomie : du contrat à la facturation* » afin de s'approprier les devoirs et obligations des agronomes et ainsi répondre plus facilement aux questions. La note moyenne obtenue pour le questionnaire est de 90 % et le seuil de réussite est de 60 %. Aucun nouvel agronome n'a été référé à une visite par un inspecteur. Cette forme d'inspection devrait être reconduite l'an prochain, pour une cinquième année, compte tenu du succès obtenu depuis l'administration d'un tel questionnaire.

Tout ce travail est le fruit d'un effort constant et d'une expertise de très haut niveau et il est réalisé dans un souci de garantir des services agronomiques de très haute qualité. C'est pourquoi, je suis fier de souligner que cela a été possible grâce à mes six collègues, aux dix inspecteurs qui sillonnent la province et aux experts qui fournissent un soutien essentiel à notre mission. En terminant, je n'ai pas assez de mots pour décrire le travail de tous les instants de Louise Rougeau, agr., Johanne Bisson, Yveline Martin, agr., ainsi que de plusieurs autres personnes du siège social.

RICHARD BEAULIEU, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INSPECTION  
PROFESSIONNELLE

## Aperçu détaillé des travaux effectués au cours de l'année 2008-2009

Nombre de réunions (et conférences téléphoniques) du comité d'inspection professionnelle	10
--	----

### Vérification

		B*	C*	D*	E*
Membres ayant fait l'objet d'une visite d'inspection	26	25	37	14	9
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	108				
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	102				
Analyse de dossiers transmis par la poste	21	0	1	0	5

### Inspection particulière

	A	B	C	D	E
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	9	2	0	0	0
Rapports d'inspection particulière dressés	9	2	0	0	0

### Audition

	A	B	C	D	E
Membres ayant fait l'objet d'une audition	2	1	2	0	0

### Recommandation du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès :

	A	B	C	D	E
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	1	1	0	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	0

### Décision du conseil d'administration

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

<b>Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic</b> (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i> )	5
--	---

\* A: Sol, environnement et régie de la production végétale

\* B: Régie de la production animale

\* C: Économie, gestion et financement agricoles

\* D: Vente de produits

\* E: Régie des terrains de golf

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

## RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

### Le bureau du syndic

Syndic : Georges O'Shaughnessy, agr.  
 Syndiques adjointes : Patricia Landry, agr.  
 Jocelyne Morin, agr.  
 Soutien administratif : Josée Vaillancourt

### Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le conseil de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* prévoit que « Un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic... ».

Rappelons que les syndiques adjointes et syndic travaillent dans la confidentialité la plus stricte pour leurs enquêtes et qu'en vertu du *Code des professions* (art. 121.1), « le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent ».

### Les principales activités de l'année

Au cours de l'année 2008-2009, le bureau du syndic a entrepris 32 nouvelles enquêtes. En comparaison, le nombre de nouvelles enquêtes avait été de 38 l'an dernier et de 24 l'année précédente, pour une moyenne de 39 enquêtes ouvertes par an au cours des cinq dernières années.

En ce qui a trait à ces nouvelles enquêtes, cinq dossiers concernaient des agronomes référés au bureau du syndic par le comité d'inspection professionnelle (CIP), dont deux l'ont été pour ne pas avoir retourné à temps leur *Questionnaire préparatoire à l'inspection professionnelle*. La situation est donc sous contrôle de ce côté. En ce qui a trait aux 27 autres enquêtes entreprises, sept dossiers nous sont venus de la secrétaire de l'Ordre, six d'un client de l'agronome, six du public, cinq d'agronomes et trois ont été initiées directement par le bureau du syndic à la suite de la réception d'un renseignement ou dans le cadre d'une autre enquête déjà en cours.

Les motifs pour demander une enquête, les allégations à l'endroit de l'agronome une fois un dossier ouvert ou l'objet de ces enquêtes sont présentés dans le tableau qui suit, en ordre décroissant de fréquence.

En début d'année, soit au 1<sup>er</sup> avril 2008, 68 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 51 enquêtes complétées et les 32 nouvelles enquêtes entreprises en 2008-2009, 49 dossiers étaient encore ouverts au 31 mars 2009 et les enquêtes se poursuivaient. À titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> avril 2006 et au 1<sup>er</sup> avril 2007, il y avait respectivement 99 et 98 dossiers ouverts.

Parmi les enquêtes complétées, six ont fait l'objet d'une plainte déposée devant le conseil de discipline de l'Ordre. Pour les autres, les syndiques adjointes et le syndic ont relevé des infractions pour lesquelles il s'en est suivi des avertissements et recommandations aux agronomes concernés afin d'éviter que des situations similaires ne se répètent. Six dossiers ont été référés au comité d'inspection professionnelle pour une enquête particulière sur la compétence du membre.

Aucun dossier d'enquête fermé n'a fait l'objet d'une demande d'avis par le comité de révision. Aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client (en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*) n'a été présentée au bureau du syndic. Au cours de l'année, il y a eu huit interventions du bureau du syndic ne menant pas à l'ouverture d'une enquête; il s'agit de situations où les syndics font des interventions auprès d'un agronome pour corriger un comportement fautif mineur ou prévenir qu'une situation ne dégénère, sans qu'il y ait toutefois ouverture d'enquête.

Enfin, au cours de l'année, le bureau du syndic a répondu à un peu plus d'une centaine de demandes d'information venant principalement des membres de l'Ordre, mais aussi du public. Par ordre décroissant de fréquence, les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande ont été :

- les règles de l'art et la rigueur professionnelle;
- les conflits d'intérêts;
- des renseignements généraux sur le *Code de déontologie des agronomes*;
- les PAEF, PAEV, bilans de phosphore et l'agroenvironnement (REA);
- le secret professionnel et la confidentialité;
- les relations avec l'agronome (demandes des clients);
- la tenue de dossiers;
- les relations avec les collègues (notamment le respect et la collaboration);
- la surveillance des techniciens et technologues agricoles;
- l'indépendance professionnelle; et
- le transfert et l'appartenance des dossiers.

<sup>1</sup> Infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à la *Loi sur les agronomes*.

## Enquêtes ouvertes en 2008-2009 : motifs, allégations et objet\*

Motif, allégation ou objet (entre parenthèses, l'article pertinent du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ou d'une loi ou d'un règlement, le cas échéant)	Nombre d'enquêtes concernées
PAEF, PAEV, bilan de phosphore et agroenvironnement (REA)	8
Conflit d'intérêts (25, 28)	7
Non-respect des règles de l'art et/ou manque de rigueur professionnelle (5 et autres)	6
Incompétence (notamment tenir compte des limites de ses connaissances, compétences et moyens) (8)	6
Manque d'intégrité (12)	6
Manquement à l'honneur et à la dignité de la profession ( <i>Code des professions</i> -art. 59.2)	6
Recours à des pratiques discriminatoires, frauduleuses ou illégales (3)	4
Défaut de répondre au comité d'inspection professionnelle (57)	4
Lien avec l'exercice de la profession dans le cas d'une décision disciplinaire ou judiciaire ( <i>Code des professions</i> -art. 45.2 et 59.3)	4
Manque de célérité et de diligence envers le client (21, 36)	3
Relations avec les collègues (notamment manque de respect ou de collaboration) (59, 60, 61, 62 et 63)	3
Droit pour le client d'obtenir une copie des documents (36)	3
Surveillance inadéquate des actes agronomiques posés par des techniciens et technologistes agricoles (20 et <i>Loi sur les agronomes</i> -art. 28-c)	2
Conseils contradictoires ou incomplets (16)	2
Manque d'objectivité (26, 61)	2
Secret professionnel et confidentialité (34, 35, 38)	2
Autres actes dérogatoires (55)	2
Entrave au travail du syndic, d'un inspecteur ou d'un enquêteur (57 et <i>Code des professions</i> -art. 114)	2
Non-respect du <i>Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes</i>	2
Relations avec les clients (23 et autres)	2
Surveillance de personnes non surveillables qui posent des actes agronomiques-Pratique illégale ( <i>Loi sur les agronomes</i> -art. 28-c)	1
Manque d'indépendance professionnelle (27, 28)	1
Responsabilité professionnelle (19 et 20)	1
Facturation des actes agronomiques, honoraires et perception des comptes (44-54 et <i>Directive sur la facturation des actes agronomiques</i> )	1
Signature de documents par l'agronome, y compris signature de complaisance (55-10°, 65, 66)	1
Défaut de détenir une assurance responsabilité professionnelle ( <i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i> )	1
Omission d'informer l'Ordre d'un changement d'adresse (du domicile professionnel) ( <i>Code des professions</i> -art. 60)	1

\* Le tableau présente les motifs d'ouverture, les allégations (du demandeur d'enquête) ou l'objet des 32 enquêtes ouvertes par le bureau du syndic en 2008-2009. La colonne « Nombre d'enquêtes » indique le nombre de dossiers où ce motif, cette allégation ou cet objet apparaît; le total du nombre d'enquêtes est donc supérieur au nombre de dossiers traités, parce qu'il y a généralement plus d'un motif pour demander une enquête et qu'une fois celle-ci ouverte, plusieurs comportements fautifs de l'agronome sont parfois relevés.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

## Autres activités

Le 18 novembre 2008, le soussigné est allé rencontrer quelque 60 étudiants de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année d'agronomie à l'Université Laval (le cours de notre collègue Diane Parent) pour un exposé de trois heures sur les obligations professionnelles de l'agronome (principalement sur notre code de déontologie).

Le 30 janvier 2009, la syndique adjointe, Jocelyne Morin, a donné à Drummondville la formation sur le *Code de déontologie des agronomes*; 48 agronomes y ont assisté, ce qui porte à quelque 700 le nombre d'agronomes ayant suivi cette formation depuis ses débuts en 2003.

Le 10 février 2009, le soussigné a animé une séance d'histoires de cas en matière de déontologie pour les étudiants du Campus Macdonald de l'Université McGill.

Enfin, de janvier à mars 2009, à la demande de la direction générale, le soussigné a collaboré à la rédaction et coordonné le contenu du nouveau module 5 (Indépendance professionnelle et conflits d'intérêts - Guide de référence à l'intention des agronomes) du *Mémento de l'agronome du Québec*.

## Le conseil de discipline

Comme il est mentionné plus haut, six plaintes ont été déposées devant le conseil de discipline de l'Ordre au cours de l'année. On trouvera le détail du cheminement de ces plaintes dans le rapport du Conseil de discipline.

## Quelques constatations

Au fil des enquêtes menées par le bureau du syndic et des demandes de renseignements reçues, nous avons relevé cette année deux constantes :

- le *Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec* n'est pas bien connu des membres, ce qui a mené cette année à plusieurs situations problématiques quant au devenir des dossiers de membres qui cessaient d'exercer; et
- la question de l'agronome qui agit en tant qu'expert, que ce soit devant un tribunal, pour un dossier de réclamation d'assurance, une consultation publique, la rédaction d'un rapport d'expertise (à une entreprise, un organisme, une banque, etc.), devrait faire l'objet, à tout le moins, d'un dossier dans *l'Agro-Nouvelles*. De nombreux agronomes confrontés à ces situations ne semblent pas savoir comment se comporter ni connaître les balises qui devraient encadrer cet aspect de la pratique professionnelle.

GEORGES O'SHAUGHNESSY, AGRONOME  
SYNDIC

## CONSEIL DE DISCIPLINE

### Membres du conseil

Présidence : M<sup>e</sup> Pierre Linteau  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

Le conseil de discipline se compose de trois personnes, soit un président et deux agronomes. Ces derniers sont nommés, pour chacune des causes, par la secrétaire du conseil de discipline, à partir d'une liste de noms adoptée par le conseil d'administration, comme le prescrit l'article 117 du *Code des professions*. Cette liste comprenait 23 noms en 2008-2009.

Ont ainsi siégé en 2008-2009 les membres suivants :

Nadine Bourgeois, agr.  
Yvan Beaudin, agr.  
Luc Boutin, agr.  
Jean Duval, agr.  
Jacques R. Forget, agr.  
Georges Lamarre, agr.  
Régent Leduc, agr.  
Gérald Pelletier, agr.  
Romain Rioux, agr.

### Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un agronome pour une infraction au *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le conseil est également saisi de toute plainte contre une personne qui n'est plus membre de l'Ordre pour une infraction commise à ces lois et règlements alors qu'elle était agronome. Après audience, à la suite d'un verdict ou d'un plaidoyer de culpabilité, le conseil de discipline doit imposer une ou plusieurs sanctions, comme stipulé à l'article 116 du *Code des professions*.

### Activités de l'année

En 2008-2009, cinq causes ont été entendues par le conseil de discipline lors de cinq audiences tenues au cours de neuf journées différentes.

Le 7 novembre 2008, sous la présidence de M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, le conseil de discipline a rendu une décision séance tenante relativement à une requête demandant la récusation du conseil de discipline dans le dossier n° 02-02-00001 et a procédé à l'instruction du dossier sur le fond ainsi qu'à la présentation des plaidoiries le même jour. Toutefois, le conseil de discipline n'a pas rendu sa décision compte tenu que l'intimé a annoncé sa volonté de faire appel de sa requête en récusation devant le Tribunal des professions. Le 6 décembre 2008, l'intimé a présenté au Tribunal des professions une « requête pour permission d'en appeler de la décision interlocutoire sur récusation du conseil de discipline de l'OAQ rendue le 7 novembre 2008. » Le conseil de discipline est en attente de la décision du Tribunal des professions dans ce dossier. Pour l'heure, la décision du conseil de discipline au sujet des chefs d'accusation dans ce

dossier est donc en suspens. Rappelons que cette plainte a été déposée en 2002 par Patricia Landry, agr., syndique adjointe de l'OAQ.

Pour ce qui est du dossier n° 02-04-00005, pour lequel la plainte portait sur un article rédigé par un agronome et publié dans un journal agricole, la décision sur sanction du 16 février 2007 (réprimande et limite de 1 000 \$ pour les déboursés) a été portée en appel en 2007-2008 par le syndic de l'OAQ, Georges O'Shaughnessy, agr. Avant l'audience de juin 2008 devant le Tribunal des professions, l'agronome a finalement offert de présenter ses excuses pour les propos qu'il a tenus et pour le tort qu'il a pu ainsi causer. Comme ces excuses rejoignaient la demande initiale formulée à l'intimé par le syndic, ce dernier s'est donc déclaré satisfait et s'est désisté de son appel au Tribunal des professions. La sanction est donc restée telle quelle : une réprimande et le paiement de 1 000 \$ de frais, en plus des excuses, publiées sur le site Web de l'Ordre.

Trois autres plaintes ont été déposées en 2008-2009 pour lesquelles les rôles d'audience ont été publiés (plaintes n°s 02-08-00013, 02-08-00014, 02-09-00015) et deux autres plaintes ont été déposées au cours du mois de mars 2009 pour lesquels les rôles d'audience sont à venir (plaintes n°s 02-09-00016 et 02-09 0017).

Les rôles disciplinaires des audiences à venir ainsi que tous les jugements depuis la première plainte déposée en 2002 contre un agronome sont disponibles sur le site Web de l'OAQ, à l'onglet « L'Ordre », « Encadrement de la profession », « Rôle d'audiences disciplinaires » et « Décisions et jugements ».

Soulignons qu'aucune plainte privée n'a été reçue par le comité en 2008-2009.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier ma collaboratrice, Johanne Bisson, pour la minutie de son travail, pour son dévouement exemplaire ainsi que son professionnalisme au regard de tous les dossiers légaux, dont ceux du conseil de discipline.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

## PLAINTES TRAITÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE EN 2008-2009

N° du dossier et date de réception de la plainte	Motif(s) de la plainte	Date de la décision	Décision	Sanction
02-02-00001 26 juin 2002	<p>A omis ou négligé de répondre dans les plus brefs délais à une correspondance ainsi qu'à une lettre de rappel provenant de la présidente du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des agronomes du Québec ainsi qu'à deux correspondances provenant de la syndique adjointe, contrevenant ainsi à l'article 4.01.02 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>.</p> <p>A omis ou négligé d'aviser la secrétaire de l'Ordre des agronomes du Québec de son changement d'adresse, dans les 30 jours de ce changement, contrevenant ainsi à l'article 60 du <i>Code des professions</i>.</p> <p>Total: 5 chefs d'accusation</p>	7 novembre 2008 (décision sur requête) Décision sur le fond en suspens, en attendant la décision du Tribunal des professions	Rejet de la requête en récusation du comité. En appel par l'intimée devant le Tribunal des professions	—
02-06-00005 30 mars 2006	<p>A adopté une attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession d'agronome en utilisant, dans un journal agricole, des propos méprisants concernant un mode de production, contrevenant ainsi à l'article 3 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>.</p> <p>Total: 1 chef d'accusation</p>	16 février 2007	Coupable sur le chef d'accusation déposé	<p>Réprimande</p> <p>Paiement des déboursés limités à 1 000 \$</p> <p>La décision a été portée en appel en 2007-2008 au Tribunal des professions par le syndic.</p>
02-07-00008 9 novembre 2007	<p>A manqué de respect envers ses confrères en les critiquant sans faire preuve d'objectivité et de modération en écrivant, à titre d'agronome, un article dans une revue agricole, contrevenant ainsi à l'article 61 du <i>Code de déontologie des agronomes</i>;</p> <p>Dans le cadre de la rédaction de ce même article, en utilisant des données non à jour ou non pertinentes, l'intimé a adopté une attitude susceptible de nuire à la réputation de la profession d'agronome et n'a pas respecté les règles de l'art en ne maintenant pas à jour ses connaissances et ses compétences en matière d'agroenvironnement au Québec, contrevenant ainsi aux articles 3 et 5 du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ainsi qu'à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i>.</p> <p>Total: 2 chefs d'accusation</p>	30 mai 2008	Coupable sur les chefs d'accusation n <sup>os</sup> 1 et 2, arrêt des procédures sur le chef n <sup>o</sup> 3	<p>Amende de 1 600 \$</p> <p>Paiement des déboursés limités à 1 000 \$</p>

N° du dossier et date de réception de la plainte	Motif(s) de la plainte	Date de la décision	Décision	Sanction
02-07-00009 27 novembre 2007	<p>En ayant recours à des pratiques illégales, n'a pas respecté les conventions de mise en marché du sirop d'érable, tel qu'il appert de la décision numéro 8868 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ordonnant à l'intimé de verser 456 300 \$ plus les intérêts à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, contrevenant ainsi à l'article 3 du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ainsi qu'à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i>.</p> <p>Total : 1 chef d'accusation</p>	16 juillet 2008	<p>Coupable sur le seul chef d'accusation sous l'article 3 du <i>Code de déontologie des agronomes</i></p> <p>Arrêt des procédures sous l'article 59.2 du <i>Code des professions</i></p>	<p>Radiation temporaire de dix mois, laquelle deviendra exécutoire dès que l'intimé sera réinscrit au tableau de l'Ordre</p> <p>Publication, dès l'expiration des délais d'appel, aux frais de l'intimé, d'un avis de la présente décision dans un journal circulant où l'intimé a sa principale place d'affaires ou son domicile</p> <p>Paiement des déboursés limités à 1 000 \$, incluant les frais de publication</p>
02-08-00010 31 mars 2008	<p>A omis d'informer la secrétaire de l'Ordre de l'existence de deux condamnations disciplinaires prononcées contre lui, une le 24 janvier 2005, puis une autre le 12 juillet 2007 par le comité de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec, contrevenant ainsi à l'article 59.3 du <i>Code des professions</i>.</p> <p>A omis d'en informer le Bureau de l'OAQ dans le cadre de sa demande d'inscription au tableau des membres lors du renouvellement de son permis d'exercice pour 2005-2006 et 2006-2007, contrevenant ainsi à l'article 45.2 du <i>Code des professions</i>.</p> <p>Total : 4 chefs d'accusation</p>	28 octobre 2008	Coupable sur les quatre chefs d'accusation déposés	<p>Réprimande sur les chefs n<sup>os</sup> 1 et 2</p> <p>Amende de 1 200 \$</p> <p>Paiement des déboursés limités à 800 \$</p>

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

## PLAINTES TRAITÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE EN 2008-2009

N° du dossier et date de réception de la plainte	Motif(s) de la plainte	Date de la décision	Décision	Sanction
02-08-00011 et 02-08-00012 31 mars 2008	<p><b>Plainte n° 02-08-00011</b> A omis d'informer la secrétaire de l'Ordre de l'existence de six condamnations criminelles prononcées contre lui le 16 juillet 2007 par la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick contrevenant ainsi à l'article 59.3 du <i>Code des professions</i>.</p> <p><b>Plainte n° 02-08-00012 (amendée)</b> A manqué d'intégrité et s'est placé dans une situation de conflit d'intérêts, alors qu'il occupait le poste de conseiller en financement pour le compte de la Société du crédit agricole Canada, en effectuant six prêts frauduleux totalisant 373 000 \$ pour le compte de son entreprise individuelle non enregistrée et pour un nom d'emprunt, contrevenant ainsi aux articles 3.02.01 et 3.05.03 du <i>Code de déontologie des agronomes</i> et à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i>;</p> <p>En n'avisant pas sans délai la secrétaire de l'Ordre en lui transmettant selon sa nouvelle situation, le formulaire approprié en annexe du <i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i>, l'intimé a contrevenu à l'article 5 de ce règlement;</p> <p>A exercé la profession d'agronome pour le compte d'une entreprise sans détenir ni maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle, contrevenant ainsi à l'article 1 du <i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i>;</p> <p>A manqué d'intégrité en omettant de modifier sa déclaration d'assurance responsabilité professionnelle apparaissant dans son formulaire d'inscription au tableau des membres pour les années 2006-2007-2008, contrevenant ainsi à l'article 12 du <i>Code de déontologie des agronomes</i> ainsi qu'à l'article 1 du <i>Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes</i>.</p> <p>Total : 5 chefs d'accusation</p>	11 décembre 2008	<p><b>Plainte n° 02-08-00011</b> Coupable sur le chef d'accusation</p> <p><b>Plainte n° 02-08-00012</b> Coupable sur chacun des 4 chefs d'accusation des 2 plaintes</p> <p>Arrêt conditionnel des procédures au chef d'accusation n° 1 sous l'article 59.2 du <i>Code des professions</i></p>	<p><b>Plainte n° 02-08-00011</b> Radiation temporaire d'une semaine</p> <p>Paiement de tous les déboursés</p> <p><b>Plainte n° 02-08-00012</b> Pour le chef n° 1 : radiation temporaire déjà purgée dans le cadre de la radiation provisoire ordonnée à la suite de la décision du comité administratif de l'OAQ rendue le 9 novembre 2007 (art. 55.1 du <i>Code des professions</i>)</p> <p>Réprimande pour le chef n° 2</p> <p>Deux semaines de radiation temporaire à purger de façon concurrente</p> <p>Paiement de tous les déboursés</p>

## Dossiers de discipline en attente

Trois dossiers ont aussi été déposés cette année pour lesquels l'OAQ est en attente d'une audience. Les motifs des plaintes pour chacun de ces dossiers sont présentés ci-dessous.

### Dossier 02-08-00013 – Plainte reçue le 10 décembre 2008

Motif de la plainte :

En écrivant un article intitulé « DANGER LA FERTILISATION DES SOLS DU QUÉBEC BILAN TRIENNAL », paru dans le numéro de mai/juin 2004 de la revue *Producteur Plus*, à partir de données partielles ou non pertinentes et en présentant une analyse incomplète en matière d'agroenvironnement et de fertilisation au Québec, l'intimé n'a pas respecté les règles de l'art relatives à la profession d'agronome, contrevenant ainsi aux articles 5 et 16 du *Code de déontologie des agronomes* (c. A-12, r.4.01).

En écrivant un article intitulé « DANGER LA FERTILISATION DES SOLS DU QUÉBEC BILAN TRIENNAL », paru dans le numéro de mai/juin 2004 de la revue *Producteur Plus*, dans lequel il mentionne notamment :

« ...suite à une analyse de tous les bilans des éléments nutritifs des sols québécois, nos sols s'appauvrissent de façon chronique. Les cultures puisent actuellement dans les réserves du sol, ce qui aura comme effet direct une dégradation des rendements, donc de la rentabilité de l'entreprise... » « Est-ce que le problème de surplus en phosphore est aussi important qu'on veut nous le faire croire ? »

« Depuis quelques (sic) temps, la lecture des sections financières des grands quotidiens nous rappelle de façon douloureuse que les investissements en Bourse sont plus ou moins bien gérés. Cette situation découle en partie des agissements de certains gestionnaires qui n'ont pas hésité à fausser les données pour arriver à leurs fins. Ces attitudes ont provoqué la dévaluation de plusieurs gros titres ainsi qu'une perte de confiance des investisseurs. Est-il possible d'établir un parallèle entre cette situation et celle qui vous concerne, vous, producteurs agricoles, face à l'un des actifs les plus importants que vous possédiez : vos sols ? »

« NOS SOLS ET NOTRE CAPITAL AGRICOLE S'ÉPUISENT »

« Est-ce que la « bulle » environnementale viendra réduire la valeur de ces investissements ? »

« Des politiques biaisées ou malhabiles pourraient-elles causer une dévaluation des investissements des producteurs, une dégradation de nos sols et, conséquemment, de nos cultures, une dévaluation de l'agriculture que nous bâtissons depuis des années ? »

L'intimé a manqué d'indépendance professionnelle et n'a pas tenu compte de l'ensemble des conséquences prévisibles que pouvaient avoir ses propos sur les producteurs agricoles, contrevenant ainsi aux articles 6 et 28 du *Code de déontologie des agronomes* (c. A-12, r.4.01).

En écrivant et en signant un article intitulé « DANGER LA FERTILISATION DES SOLS DU QUÉBEC BILAN TRIENNAL », paru dans le numéro de mai/juin 2004 de la revue *Producteur Plus*, sans utiliser son titre professionnel d'agronome à la suite de son nom, l'intimé a contrevenu ainsi aux articles 64 et 65 du *Code de déontologie des agronomes* (c. A-12, r.4.01).

### Dossier 02-08-00014 – Plainte reçue le 19 décembre 2008

Motif de la plainte :

A omis ou négligé de répondre dans le délai indiqué à une correspondance datée du 30 octobre 2008, provenant de la syndique adjointe de l'Ordre Jocelyne Morin, agr., entravant ainsi l'enquête disciplinaire de cette dernière, le tout en contravention de l'article 114 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) et de l'article 57 du *Code de déontologie des agronomes* (c. A-12, r.4.01).

### Dossier 02-08-00015 – Plainte reçue le 21 janvier 2009

Motif de la plainte :

En n'avisant pas sans délai la secrétaire de l'Ordre en lui transmettant, selon sa nouvelle situation, le formulaire approprié prévu en annexe du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* (c. A-12, r.3.01), l'intimé a contrevenu à l'article 5 de ce règlement.

A exercé la profession d'agronome pour le compte d'une entreprise agricole, sans détenir ni maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle, contrevenant ainsi à l'article 1 du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* (c. A-12, r.3.01).

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

## RÉVISION

### Membres du comité de révision

Le comité de révision comprend trois membres parmi les personnes suivantes, dont une personne représentant le public :

Robert Blanchette, personne représentant le public  
 Sylvain Blanchette, personne représentant le public  
 Luc Cyr, agr.  
 Josée de Grandmont, agr.  
 Éric Léger, agr.  
 Nancy Morin, agr.

Soutien administratif: Johanne Bisson, secrétaire  
 Service aux membres et affaires juridiques

Secrétaire (au besoin): Louise Rougeau, agr.  
 Secrétaire du comité de révision

### Mandat

En vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres. Ce comité a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas déposer une plainte auprès du comité de discipline à toute personne qui en appelle de la décision du syndic. L'article 123.5 prévoit que le comité de révision peut, dans sa réponse au demandeur :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de déposer une plainte devant le comité de discipline;
- suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;
- suggérer au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle;
- conclure qu'il y a lieu de déposer une plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte.

### Activités de l'année

Aucun dossier n'a été transmis au comité de révision au cours de l'année 2008-2009.

LOUISETTE ROUGEAU, AGRONOME  
 SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE RÉVISION

## CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours de la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'ordre, le formulaire prévu à cet effet. Le conseil d'administration nomme annuellement des agronomes au comité de conciliation et d'arbitrage des comptes qui auraient pour mandat d'étudier les demandes transmises à cet effet. Aucun dossier n'a été porté à l'attention du comité au cours de l'année.

# COMITÉ D'ENQUÊTE

Le comité d'enquête sur la pratique illégale s'est réuni à deux reprises en 2008-2009 pour analyser de nouveaux dossiers.

Lors de ces réunions, les membres ont procédé à l'étude de chaque dossier présenté et ont pris une décision :

- quant aux orientations à donner dans le traitement des plaintes ou des renseignements reçus, soit :
  - effectuer des actions de sensibilisation à la profession (lettres d'information);
  - mandater le procureur de l'OAQ pour procéder à l'envoi d'une mise en demeure;
  - retenir les services d'un expert pour effectuer l'analyse d'un dossier et, à cette fin, désigner la personne qui agira à titre d'expert;
  - retenir les services d'un enquêteur pour réaliser une enquête en vue de recueillir les preuves nécessaires et ainsi compléter le dossier, et, à cet effet, désigner la personne qui agira à titre

d'enquêteur à partir d'une liste de personnes nommées par le comité exécutif;

- quant aux recommandations particulières à émettre à l'intention du comité exécutif de l'OAQ, soit :
  - effectuer une intervention de nature politique;
  - demander un avis juridique sur une question particulière;
  - effectuer une perquisition;
  - déposer une plainte pénale contre un individu, une personne morale ou ses administrateurs (constat d'infraction, plainte pénale en résultant, aussi appelée poursuite).

En plus d'effectuer le suivi des quatre poursuites qui étaient pendantes en 2007-2008, le comité d'enquête sur la pratique illégale a ouvert 21 nouvelles enquêtes ou dossiers en 2008-2009. Le tableau suivant résume les interventions effectuées selon le type d'infraction présumée.

CP = Code des professions  
LA = Loi sur les agronomes

Résumé des interventions sur les enquêtes ouvertes en 2008-2009					
Type(s) d'infraction Type d'intervention auprès d'une personne physique ou morale (l'employeur)	Exercice illégal (art. 32 CP et art. 24 et 28 LA)	Usurpation du titre d'agronome (art. 32 CP)	Utilisation illégale du titre de spécialiste (art. 58 CP)	Exercice illégal et usurpation du titre d'agronome ou utilisation illégale du titre de spécialiste	Total par type
Lettre d'information	5	1	2	1	9
Mise en demeure	2	0	0	1	3
Intervention politique	1	0	1	0	2
Poursuite intentée (constat d'infraction)	0	0	0	0	0
Enquête (avec enquêteur) en cours au 31 mars 2009	1	0	0	0	1
Intervention à réaliser	5	0	0	1	6
<b>Total par type d'infraction</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>21</b>

Par ailleurs, en 2008-2009, la Cour du Québec a rendu des jugements sur les quatre dossiers présentés dans le tableau de la page suivante. Dans l'un des cas, l'intimé avait enregistré un plaidoyer de culpabilité. Au total, les amendes imposées par les juges de la Cour du Québec se sont élevées à 8 100 \$, en plus des frais de cour.

Les constats d'infraction ainsi que les jugements complets et communiqués de presse, le cas échéant, sont disponibles sur le site Web de l'OAQ.

Par ailleurs, depuis le jugement de la Cour du Québec rendu dans un dossier opposant l'Ordre des agronomes du Québec à madame Josée Rannou, l'OAQ a intensifié les interventions auprès des employeurs afin de bien faire comprendre la portée du *Code des professions* et de la *Loi sur les agronomes*. En effet, la Cour a clairement démontré :

- ce qu'est un acte agronomique en financement agricole et la forme qu'il peut prendre;

- la nécessité et l'obligation de recourir à l'expertise de l'agronome lors de l'analyse d'une demande de financement agricole;
- que chacun des critères technico-économiques relatifs à une analyse de financement agricole sont intimement liés entre eux et nécessitent un jugement agronomique ou l'intervention de l'agronome pour être établis, modifiés ou interprétés;
- l'exclusivité de certains actes octroyés aux agronomes par la loi en raison des qualités requises pour poser ces actes, mais surtout pour des raisons de protection du public dans cette sphère de la vie sociale et économique.

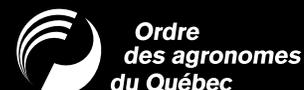
De plus, l'OAQ a poursuivi ses pourparlers avec plusieurs ordres à exercice exclusif, notamment avec l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, afin de mieux délimiter les zones grises et prévenir des interventions légales envers ses membres ou les leurs.

# COMITÉ D'ENQUÊTE

## Jugements de la Cour du Québec – Chambre criminelle et pénale 2008-2009

N° du dossier	Type d'infraction	Décision
154	<p><i>Pratique illégale :</i></p> <p>Avoir établi, dans le cadre d'une demande de financement pour une entreprise agricole, une régie d'élevage en production porcine, en établissant des critères techniques d'élevage pour cette production ainsi qu'en interprétant des résultats de productivité, et ce, pour la préparation d'un budget prévisionnel d'opération.</p> <p>1 chef d'accusation</p> <p>Art. 24 et 28 de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i></p>	<p>Le 7 janvier 2009, au palais de justice de Ville-Marie, le juge Richard Laflamme a trouvé l'intimée coupable et lui a imposé 600 \$ d'amende sans frais de cour. Cette décision est en appel.</p>
204	<p><i>Pratique illégale :</i></p> <p>Avoir recommandé un produit à base d'algues marines comme fertilisant pour des tomates de serre sans être surveillé par un agronome.</p> <p><i>Usurpation de titre :</i></p> <p>Avoir agi de manière à donner lieu de croire qu'il est agronome en se présentant comme expert en matière de fertilisation.</p> <p>3 chefs d'accusation</p> <p>Art. 24 et 28 c-) de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i></p>	<p>Le 29 octobre 2008, au palais de justice de Sherbrooke, la juge Monique Perron a acquitté l'intimé.</p>
205	<p><i>Pratique illégale :</i></p> <p>Avoir réalisé un programme alimentaire ou des recommandations en nutrition animale pour des entreprises agricoles.</p> <p><i>Usurpation de titre :</i></p> <p>Avoir agi de manière à donner lieu de croire qu'il est agronome en utilisant sur sa carte d'affaires les expressions « Conseiller en nutrition et gestion » et « conseils agronomiques ».</p> <p>20 chefs d'accusation</p> <p>Art. 24 et 28 de la <i>Loi sur les agronomes</i> et art. 32 du <i>Code des professions</i></p>	<p>Le 11 septembre 2007, au palais de justice de Sherbrooke, la juge Monique Perron a reconnu l'intimé coupable et lui a imposé une amende de 600 \$ sur 10 des 20 chefs d'accusation suivants, soit les n°s 1, 3, 5, 9, 12, 15, 16, 18, 19 et 20, ainsi qu'au paiement des frais sur le chef n° 1, plus les frais de contribution.</p> <p>Au moment de la tenue de l'audience, l'intimé était réinscrit au tableau des membres de l'Ordre depuis le 27 avril 2007, rendant conforme sa pratique.</p>
236	<p><i>Usurpation de titre :</i></p> <p>Avoir agi de manière à donner lieu de croire qu'il est agronome en utilisant dans un courriel, à la suite de son nom, une abréviation pouvant laisser croire qu'il est agronome, soit « agr. ».</p> <p>1 chef d'accusation</p> <p>Art. 32 du <i>Code des professions</i></p>	<p>Le 18 septembre 2008, au palais de justice de La Sarre, la juge Lucille Chabot a reconnu l'intimé coupable et lui a imposé une amende de 1 500 \$ en plus des frais de cour.</p>

*Rendez-vous service...  
Demandez les conseils d'un agronome !*



## 141 nouveaux agronomes admis en 2008-2009

*Une relève assurée*

**Au nom des 3 300 agronomes du Québec,  
nos plus sincères félicitations à toutes  
et à tous !**

Steve Adam, agr., Université Laval  
Fazia Ait Amirat, agr., Université Mouloud Mammeri  
Mamadou Ari Tchougoune, agr., Université Abdou Moumouni de Niamey  
Catherine Avaré, agr., Université Laval  
Valentin Baciu, agr., Université des sciences agricoles du Banat  
Thierry Balthazard, agr., Université Laval  
Denis Beaudoin, agr., Université Laval  
Marie-Claude Beaudoin, agr., Université Laval  
Yannick Bélanger, agr., Université Laval  
Roxana Bindea, agr., Université des sciences agricoles du Banat  
François Biron, agr., Université McGill  
Coralie Bissonnette, agr., Université McGill  
Jérémy Blackburn, agr., Université Laval  
Sharon Boisvert, agr., Université Laval  
Guillaume Boivin, agr., Université Laval  
Simon Bonin, agr., Université Laval  
Catherine Bossé, agr., Université Laval  
Jaafar Bouanane, agr., Institut agronomique et vétérinaire Hassan II  
Audrey Bouchard, agr., Université Laval  
Mohammed Boudache, agr., Université de Blida  
Fatma Boujenoui, agr., École supérieure d'agriculture de Mateur  
Mélodie Boulet, agr., Université McGill  
Audrey Boulianne, agr., Université Laval  
Murielle Bournival, agr., Université Laval  
Justine Breton, agr., Université Laval  
Véronique Brisson, agr., Université McGill  
Catherine Brodeur, agr., Université Laval  
Sarah Brousseau-Trudel, agr., Université Laval  
Emmanuelle Brunet, agr., Université McGill  
Audrey Bussièrès, agr., Université Laval  
Favio Bustos, agr., Université nationale de Lomas de Zamora  
Zaliha Cakmak, agr., University EGE  
Jeanne Camirand, agr., Université Laval  
Omar Chemaly, agr., Université Saint-Esprit de Kaslik  
Vincent Chiffot, agr., ENITA Bordeaux  
Caroline Chouinard-Michaud, agr., Université Laval  
Vincent Chrétien, agr., Université Laval  
Guillaume Clément-Mathieu, agr., Université Laval  
Jacques Cloutier, agr., Université Laval  
Mathieu Collet-Lafontaine, agr., Université Laval  
Frédéric Côté, agr., Université Laval  
Marie-Edith Côté Robitaille, agr., Université Laval  
Marylin Courchesne, agr., Université McGill  
Vincent Couture, agr., Université Laval  
Christelle Cusson, agr., Université McGill  
Cindy Cyr, agr., Université Laval  
Jean-Luc Delisle, agr., Université Laval  
Joseph Dieuconserve, agr., Université d'État d'Haïti

Hélène Dion, agr., Université Laval  
Magalie Dion, agr., Université McGill  
René-Carl Dionne, agr., Université McGill  
Marie-Josée Doré, agr., Université Laval  
Geneviève Drolet, agr., Université Laval  
Patrice Dupont, agr., Université Laval  
Simon Duval-Matte, agr., Université Laval  
Philippe F. St-Onge, agr., Université Laval  
Ani-Mari Nicola Floares, agr., Université de sciences agronomiques de Bucarest  
Raphaël Fonclara, agr., École supérieure d'agriculture de Purpan  
Natacha Fontaine, agr., Université Laval  
Myriam Fortier, agr., Université McGill  
Étienne Foucher, agr., Université McGill  
Michel Frem, agr., Université Libanaise  
Suzanne Frigon, agr., Université Laval  
Frédéric Gagnon, agr., Université Laval  
Patrick Gagnon, agr., Université Laval  
Stéphane Gagnon, agr., Université Laval  
Céline Geollette, agr., Faculté des sciences agronomiques de l'État à Gembloux  
Jean-François Giguère, agr., Université Laval  
Christine Gingras, agr., Université Laval  
Catherine Girard, agr., Université Laval  
Jean Girard, agr., Université Laval  
Steve Girard, agr., Université Laval  
François Gobeil, agr., Université Laval  
Bruno Gosselin, agr., Université Laval  
Ismail Gountiti, agr., Institut agronomique et vétérinaire Hassan II  
Marie-Hélène Goyette, agr., Université Laval  
Elisabeth Grenier, agr., Université Laval  
Ahmed Halloum, agr., École nationale d'agriculture de Meknès  
Maude Jolicoeur, agr., Université Laval  
Mélanie Joubert, agr., Université Laval  
Téou Kakona, agr., Université du Bénin  
Nicos Keable-Vézina, agr., Université Laval  
Lotfi Khiri, agr., Institut national agronomique de Tunisie  
Julie Labrecque, agr., Université Laval  
Sophie Lacasse, agr., Université Laval  
Audrey Lacroix, agr., Université Laval  
Olivier Lalonde, agr., Université Laval  
Sonia Lalumière, agr., Université Laval  
Marianne Landry, agr., Université Laval  
Pascal Landry, agr., Université Laval  
Sandra Lapierre, agr., Université Laval  
Louis Laroche, agr., Université Laval  
Hélène Leblanc, agr., Université McGill  
Patrick Lehoullier, agr., Université Laval

Marie-Ève Lemieux, agr., Université Laval  
Pierre-Luc Lussier, agr., Université Laval  
Jérôme Martin, agr., Université Laval  
Jenny Maxwell, agr., Université Laval  
Sara McInnes, agr., Université Laval  
Benoit Ménard, agr., Université Laval  
Guillaume Ménard, agr., Université Laval  
Josée Mercier, agr., Université Laval  
Marc Montpetit, agr., Université Laval  
Denis Morais, agr., Université Laval  
Hélène Munger, agr., Université Laval  
Francis Naud, agr., Université Laval  
Frédéric Normand, agr., Université Laval  
Julie Ouellet, agr., Université Laval  
Sébastien Paradis, agr., Université Laval  
Maryse Pelchat, agr., Université Laval  
Martine Pelletier, agr., Université Laval  
Annie Perron, agr., Université Laval  
Marie-Hélène Perron, agr., Université Laval  
Vicky Poirier, agr., Université Laval  
Dominic Poulin, agr., Université Laval  
Isabelle Prévost, agr., Université Laval  
Michaël Racat, agr., Université Laval  
Charlotte Rancourt, agr., Université McGill  
Alain Rémillard, agr., Université Laval  
François-Simon Robert, agr., Université Laval  
Étienne Robitaille, agr., Université Laval  
Kim Rousseau Tourigny, agr., Université Laval  
Amélie Roy, agr., Université McGill  
Bruno Roy, agr., Université McGill  
Jonathan Roy, agr., Université Laval  
Karine Ruest, agr., Université Laval  
Daniel Sky, agr., Université McGill  
Fatou Chantale Soumahoro, agr., Institut national polytechnique  
Félix Houphouët-Boigny  
Christian Talbot, agr., Université Laval  
Olivier Toupin, agr., Université Laval  
Geneviève Tousignant, agr., Université Laval  
Daphné Touzin, agr., Université Laval  
Audrey Trahan Ducharme, agr., Université McGill  
Élise Tremblay, agr., Université Laval  
Isabelle Tremblay, agr., Université Laval  
Sébastien Turgeon, agr., Université Laval  
Mathieu Turpin, agr., Université McGill  
Claudine Vallerand, agr., Université Laval  
Hélène Valois, agr., Université Laval  
Marianne Villettaz Robichaud, agr., Université Laval  
Ernesto Zevallos, agr., Université nationale agricole La Molina



# PRIX ET DISTINCTIONS DE L'OAQ

## *L'Ordre du Mérite agronomique*

L'Ordre des agronomes du Québec a décerné, en 2009, aux agronomes **Vital Nault** et **Charles Vincent**, le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique. Cette haute distinction reconnaît le travail de ces agronomes qui ont rendu des services exceptionnels à l'agriculture, à l'agroalimentaire ainsi qu'à la cause agronomique dans le domaine des idées et des faits tout au long de leur carrière. Ces prix leur seront remis à l'occasion du banquet annuel de l'OAQ qui se tiendra à La Pocatière, le 5 juin 2009.



VITAL NAULT, AGR.



CHARLES VINCENT, AGR.



## *Prix Hommage spécial*

En cette année marquant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la première école d'agriculture au Canada, le conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec a souligné l'implication exceptionnelle de l'agronome **Jean-Paul Lemay** auprès de la relève, reconnaissant ainsi son important apport au développement de la profession d'agronome.

## *Le Prix Henri-C. - Bois*

Le Prix Henri-C.-Bois, décerné chaque année à un agronome bénévole, a été remis en 2009 à l'agronome **Jean-Jacques Simard**. Par ce geste, le conseil d'administration de l'OAQ souligne de façon particulière la contribution de cet agronome à l'avancement des affaires de l'Ordre, notamment par son implication dans de nombreux comités dont le comité d'inspection professionnelle, et au sein du conseil d'administration de la section de l'Outaouais où il siège à titre d'administrateur depuis de nombreuses années.



## *Le Mérite Spécial Adélar-Godbout*

Le Mérite Spécial Adélar-Godbout de l'Ordre des agronomes du Québec est une décoration qui reconnaît l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non agronome(s) au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois.

Cette décoration a été accordée, en 2009, à **Jacques Proulx**, pour sa remarquable contribution au rayonnement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire dans les régions rurales du Québec.



# 75

## *ans de vie agronomique*

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 75 ans de carrière de certains de ses membres.

Félicitations aux agronomes suivants :

M. Lionel Rémillard, agr.

M. Louis-Nazaire Saint-Pierre, agr.

# 50

## *ans de vie agronomique*

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de certains de ses membres. Félicitations aux agronomes suivants :

M. Léonel Bombardier, agr.

M. Laurier Corbeil, agr.

M. Jean-Guy Cyr, agr.

M. Hubert Fréchette, agr.

M. André Gagnon, agr.

M. Vital Landry, agr.

M. Gilles Roy, agr.

M. Lauréan Tardif, agr.

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'OAQ

## ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

### Membres du conseil

Présidente :	Chantal Chartier, agr.
Vice-président :	Haithem Limam, agr.
Conseillers :	René Binet, agr. Daniel Carle, agr. Richard Dessureault, agr. Bruce Gélinas, agr. Roland Lessard, agr.
Secrétaire-trésorier :	Mario Alain, agr.

### Activités de la présidente

La présidente de la section s'est déplacée pour participer à cinq réunions du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes tenues à travers le Québec et elle a de plus assisté à quelques séances de ce même conseil qui se sont tenues par conférence téléphonique.

### Activités de la section

Par ailleurs, dans le cadre de la tournée en agroenvironnement 2009, la section régionale s'est assurée que les conférenciers se présentent sur place, à Rouyn-Noranda, afin que les agronomes de l'Abitibi-Témiscamingue reçoivent la formation offerte alors.

CHANTAL CHARTIER, AGRONOME  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

KARINE VERRET, AGRONOME  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

## CÔTE-DU-SUD

### Membres du conseil

Présidente :	Karine Verret, agr.
Vice-présidente :	Sylvie Choquette, agr.
Secrétaire :	Romain Rioux, agr.
Trésorière :	Catherine Martineau, agr.
Conseillers :	Mario Cantin, agr. Michel Lemay, agr. Vital Nault, agr.

### Les activités du conseil

En plus des activités habituelles, le conseil de la section s'est impliqué dans l'organisation du congrès 2009. En effet, à la suite d'une résolution qui avait été présentée à l'assemblée générale annuelle de la section et ensuite acheminée au conseil d'administration de l'OAQ, les administrateurs ont accepté de tenir le prochain congrès à La Pocatière, dans le cadre des activités visant à souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'enseignement agricole au Canada. La section est également présente au comité organisateur des Fêtes du 150<sup>e</sup>.

Le conseil de la section a tenu cinq réunions depuis l'assemblée générale annuelle en plus de celles concernant la préparation du congrès.

Les différentes activités professionnelles et sociales de la section pour la dernière année sont les suivantes :

- Souper annuel pour souligner les 25 ans de vie agronomique de membres de la section. Les jubilaires fêtés lors du souper du 22 octobre 2008 étaient M<sup>me</sup> France Bélanger, agr., M. Rémi Faucher, agr., M. Jean-Guy Fournier, agr., M. Maurice Phoenix, agr., et M. Germain Têtu, agr.
- Visites agronomiques le 22 novembre 2008 de 2 fermes laitières respectivement de 1 300 et 400 vaches.
- Journée de formation à l'intention des administrateurs, le 28 novembre 2008.
- 5 à 7 organisé le 18 février 2009 pour la présentation du DVD sur l'examen d'admission à l'Ordre.

Le journal de la section *l'Agro Côte-Sud* qui paraît 3 à 4 fois annuellement est toujours très apprécié de nos membres. Ce bulletin d'information mentionne les activités à venir, souligne l'arrivée des nouveaux agronomes et les bons coups de nos confrères et consœurs.

Encore une fois, ce fut une année bien remplie. Je tiens à remercier les membres du conseil de la section et tous ceux qui se sont impliqués dans la réalisation du congrès 2009 et qui donnent bénévolement de leur temps pour dynamiser la vie agronomique en région et maintenir le sentiment d'appartenance à la profession. Merci également à tous ceux qui participent aux activités de la section car sans vous tous, ces activités ne pourraient avoir lieu.

## ESTRIE – BOIS-FRANCS

### Membres du conseil

Président :	Gilles Guilbault, agr.
Vice-présidente :	Marie-Claude Tessier, agr.
Secrétaire-trésorier :	Gabriel Bourgeois,
Conseillère et conseillers :	René Baillargeon, agr., jusqu'en juillet 2008 Luc Farley, agr. Jean-Sébastien Leblanc, agr., jusqu'en juillet 2008 Geneviève Legault, agr.

Au cours de l'année, nous avons vu le départ de deux membres du conseil de la section, soit M. René Baillargeon, agr., et M. Jean-Sébastien Leblanc, agr., qui ont laissé leurs fonctions pour occuper des postes à l'extérieur de notre région. Nous voulons les remercier très sincèrement pour tout le travail qu'ils ont accompli dans notre section et surtout pour avoir assumé la présidence de notre section au cours des dernières années.

Les administrateurs se sont réunis à quatre reprises pour discuter de divers sujets reliés aux activités professionnelles et sociales.

Lors de notre assemblée générale tenue à Victoriaville le 23 avril 2008, les agronomes ont pu discuter du positionnement de notre profession et des moyens pour améliorer notre visibilité.

Lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*, le 7 septembre 2008, des membres de notre section furent présents à 7 des 11 fermes qui participaient à cette activité pour informer le public sur notre profession.

Comme chaque année, nous avons souligné les 25 ans de vie agronomique de membres de la section. Plus de quarante personnes se sont réunies à l'Auberge La Mara de Ham Sud, le 16 novembre 2008, pour rendre hommage à nos confrères Luc Bernier, agr., David-Régis Bonneau, agr., René Dionne, agr., Yvan Fortier, agr., Paul Maynard, agr., Jean Pelletier, agr. et Denis L. Perron, agr.. Nous offrons toutes nos félicitations à ces jubilaires.

Nous voulons remercier les membres de notre section pour leur participation et pour leur confiance envers le conseil de section. Enfin, des remerciements très sincères aux administrateurs pour leur disponibilité et leur implication. Leur point de vue éclairé et constructif permet à notre profession d'accroître sa reconnaissance.

GILLES GUILBAULT, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## EST DU QUÉBEC

### Membres du conseil

Président :	Isidore Charron, agr.
1 <sup>re</sup> vice-présidente :	Annick Filion, agr.
2 <sup>e</sup> vice-président :	Martin Venne, agr.
Conseillères :	Nathalie Bélanger, agr. Caroline Côté Beaulieu, agr. Brigitte Fortin, agr.
Secrétaire-trésorier :	Daniel Cimon, agr.

### La mission de notre section

La mission première de la section demeure l'intégration des nouveaux agronomes à notre ordre professionnel et le développement de l'esprit d'appartenance à notre organisation. De plus, nous axons cette priorité sur des activités de formation pour nos membres, et ce, principalement en région.

### Les principales activités du président

Le président de la section a siégé à sept réunions régulières du conseil d'administration de l'OAQ en cours d'année en province, il a aussi participé à quelques consultations et conférences téléphoniques. En juin, il a participé au congrès de l'OAQ, qui a eu lieu à Drummondville, et à l'organisation du tournoi de golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec. En septembre, il a coordonné les activités de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'UPA pour la section et le 28 novembre, il a participé à une journée de formation pour les administrateurs de section avec quatre autres membres de son conseil. Le président s'est

également impliqué dans l'organisation des activités de formation des 25 et 26 février dernier pour sa section, portant principalement sur l'agroenvironnement.

### Les réunions du conseil

Les administrateurs (membres du conseil) se sont réunis à trois reprises au cours de la dernière année, en plus de quelques conférences téléphoniques, pour discuter des priorités et des enjeux au niveau de l'Ordre et dans le but également de préparer les activités de formation et les activités sociales au niveau de la section. Quelques membres du conseil ainsi que quelques agronomes de la section ont participé également à une réunion et à quelques conférences téléphoniques du comité « golf » pour l'organisation du tournoi.

### Activités de la section

Au cours de la dernière année voici les différentes activités qui ont été organisées et réalisées par les membres de la section de l'Est du Québec :

- Le 25 avril 2008, activité de formation sur « Le milieu rural : le passé, le présent et l'avenir ? Régession ou développement durable » par notre confrère agronome Gilles Roy. Le même jour, lors de notre AGA tenue à Rimouski, banquet avec les membres présents (conjointes et conjoints) pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de vie agronomique de M. Roland Comeau et les 25 ans de vie agronomique de M. Bruno Bélanger.
- Le 7 août 2008, la tenue de la 4<sup>e</sup> édition du Tournoi de Golf de l'agroalimentaire de l'Est du Québec à Val-Neigette. Ce tournoi a réuni près de cinquante golfeurs et golfeuses et a permis de créer et de maintenir des liens étroits avec tous les gens œuvrant dans le secteur de l'agroalimentaire.
- Le 7 septembre 2008, participation de quelques-uns de nos consœurs et confrères (10) à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'UPA dans le territoire de l'Est du Québec et particulièrement en Gaspésie.
- Le 28 novembre 2008, cinq membres du conseil de la section ont participé, à Trois-Rivières, à une activité de formation pour les administrateurs des conseils de section organisée par l'OAQ. Les volets portant sur l'administration générale d'un ordre (rôle et responsabilités d'un ordre professionnel) ainsi que sur la *Politique générale de l'OAQ concernant la surveillance des actes agronomiques* furent appréciés des participants.
- Le 21 février 2009, une activité sociale « vins et fromages » pour les agronomes de la section (conjointes et conjoints) a eu lieu à la maison Gauvreau de Rimouski pour célébrer le début de l'année 2009.
- Le 25 février 2009, il y a eu une séance d'information donnée à Rimouski et diffusée par vidéoconférence pour les agronomes de la Gaspésie portant sur l'agroenvironnement (PAEF, amas au champ, etc..) et le 26 février, une activité de formation continue a aussi eu lieu à Rimouski sur les outils de la caractérisation des effluents d'élevage d'animaux. Plus d'une cinquantaine d'agronomes ont bénéficié de ces activités de formation.

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'OAQ

## Remerciements

J'aimerais remercier en premier lieu tous les membres du conseil de la section pour leur participation, leurs initiatives et leur dévouement pour leur ordre professionnel. J'aimerais également remercier tous les confrères et consœurs agronomes qui ont participé à l'une ou l'autre de nos activités de formation ou sociales. Un merci également aux administrateurs du conseil d'administration et à tout le personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec pour leur soutien. En conclusion, il m'a été encore une fois très agréable de vous servir et merci pour votre confiance.

ISIDORE CHARRON, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## LAVAL – RIVE-NORD

### Membres du conseil

Président :	Richard Sénéchal, agr.
Vice-président :	Stéphane Perreault, agr.
Conseillères et conseiller :	Julie Breault, agr. Claudine Giguère, agr. Christian Gonthier, agr. Sylvie Moreau, agr.

### Activités du conseil

Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité, leur participation et leur dynamisme tout au long de l'année 2008-2009. Les administrateurs de la section se sont réunis à six reprises au cours de l'année afin de voir à la bonne marche des affaires de la section et d'organiser des activités sociales et professionnelles pour les membres.

### Activités sociales et professionnelles

L'année 2008-2009 fut marquée par diverses activités qui ont connu du succès et que nous souhaitons réorganiser au cours des prochaines années; les voici donc :

- Il y a eu tout d'abord un souper-conférence intitulé « Les suites du rapport Pronovost : enjeux et perspectives de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec ». Le conférencier était M. Michel Morisset du Groupe AGECO. Cette activité a eu lieu en marge de l'AGA de l'an dernier, le 24 avril 2008, au Château Joliette. Ce fut un grand succès puisque le sujet en était un d'actualité; plus de 50 personnes y ont assisté, ce qui nous incite à poursuivre dans ce sens pour les années à venir.

- Le 3<sup>e</sup> tournoi de golf organisé par la section s'est déroulé le 14 août 2008 au Club de golf de Lorraine. Plus de 40 golfeurs y ont participé; des prix de présence d'une valeur de plus de 3 000 \$ ont été remis à divers participants, grâce aux généreux commanditaires. À la suite du succès de l'événement et des commentaires des différents participants (membres, invités, commanditaires, etc.), le tournoi sera reconduit l'année prochaine, mais possiblement selon une nouvelle formule.

- Comme ceux de toutes les autres sections, plusieurs membres de la section ont participé à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* qui s'est déroulée dans 21 fermes de la région le 7 septembre 2008. L'objectif de cette participation était de mieux faire connaître la profession auprès du grand public et l'événement fut, encore cette année, un très grand succès.

- Il y a eu par la suite un déjeuner-causerie intitulé « Qualité de l'eau en milieu agricole et aménagement des berges » qui s'est tenu au Château Joliette le 23 octobre 2008. Le conférencier invité était Richard Lauzier, agr., récipiendaire de la Médaille de distinction agronomique 2008 qui a été remise lors du 71<sup>e</sup> congrès de l'OAQ tenu en juin dernier à Drummondville. Cette activité a connu un grand succès puisque environ 40 personnes y ont assisté.

- Un souper à la cabane à sucre fut également organisé le 19 mars 2009 à l'Érablière d'Autrefois de l'Assomption. Cette activité avait pour but de souligner les 25 ans de vie agronomique de cinq confrères et d'accueillir cinq nouveaux agronomes dans la section. Une quinzaine de personnes ont participé à ce souper et encore une fois, les commentaires reçus ont été des plus positifs. Ce type d'activité reviendra assurément l'an prochain.

En plus de toutes ces activités, la section a poursuivi sa participation au programme de mentorat de l'OAQ. Merci à M<sup>me</sup> Sylvie Moreau, agr., qui a si bien su relever le défi de s'occuper de ce programme pour la section ainsi qu'aux mentors et mentorés qui ont contribué à l'amélioration du programme par leurs expériences et commentaires.

L'année 2009-2010 s'annonce tout aussi captivante. En terminant, au nom des administrateurs de la section de Laval-Rive-Nord et en mon nom personnel, je tiens à remercier tous les agronomes qui ont participé activement à la vie de la section car sans votre participation, toutes ces activités n'auraient pas eu lieu. J'espère donc vous revoir en grand nombre à celles que nous vous proposerons au cours de la prochaine année.

Merci!

RICHARD SÉNÉCHAL, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## MONTRÉAL – RIVE-SUD

### Membres du conseil

Président :	René Mongeau, agr.
Vice-président :	Gabriel Perras, agr.
Conseillères générales :	Josée Chicoine, agr. Thérèse Otis, agr.
Conseillers régionaux et conseillères régionales :	
Longueuil :	Daniel Diorio, agr. Martine Giguère, agr.
Saint-Jean :	Samuel Comtois, agr. Bernard Doré, agr.
Valleyfield :	François Cadrin, agr. Marie-Édith Cuerrier, agr.
Poste <i>nouvel agronome</i> :	Akim Soulé, agr.
Secrétaire :	Isabelle Bergeron, employée

### Activités de la section

Pour la gestion des affaires de la section de Montréal-Rive-Sud, le conseil de section a tenu cinq réunions et deux conférences téléphoniques. De plus, comme chaque année, nous avons organisé une soirée-hommage, le 27 novembre 2008, afin de souligner le mérite d'agronomes de la section qui se sont démarqués au cours de l'année ainsi que pour honorer les agronomes qui en étaient à leur 25<sup>e</sup> ou à leur 50<sup>e</sup> anniversaire de carrière agronomique.

Un souper-conférence a par ailleurs été organisé en collaboration avec la section de Saint-Hyacinthe lors duquel trois conférenciers émérites (M. Alain Dubuc de *La Presse*, M. Claude Lafleur, agr., de la Coop Fédérée et Bruno Larue de l'Université Laval) ont été conviés à livrer leurs réflexions sur les conséquences de la crise financière actuelle sur l'agroalimentaire.

Enfin, le 28 mai 2008, le tournoi de golf annuel s'est tenu au club de golf Le Riviera de Beloeil.

### La section y était

D'autre part, la section a assuré une présence à plusieurs événements d'importance, dont la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles où nous sommes assurés qu'un agronome était présent à chacune des fermes de la région, l'assermentation des nouveaux agronomes tenue à Longueuil, le Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe ainsi que la journée-carrières du Collège de Rosemont.

La section a aussi présenté deux candidatures aux prix et distinctions de l'OAQ soit à la Médaille de distinction agronomique et Ordre du Mérite agronomique.

### Contribution du président de la section aux affaires de l'Ordre

À titre de président de la section, j'ai participé aux différentes réunions du conseil d'administration de l'Ordre. Par ailleurs, comme administrateur au comité exécutif de l'Ordre, j'ai aussi participé aux 15 rencontres tenues au cours de l'année.

### Remerciements

Aux administratrices sortantes, M<sup>mes</sup> Martine Giguère et Josée Chicoine, je leur adresse ici mes plus sincères remerciements pour leur excellente contribution aux affaires de la section. Aux administrateurs et administratrices en place, je tiens aussi à signifier mes remerciements pour la qualité du travail réalisé au cours de l'année et leur collaboration constante. Aux membres bénévoles de la section (non-administrateurs) qui ont collaboré aux diverses activités, je voudrais aussi indiquer combien cet apport a été apprécié des administrateurs. En effet, des membres bénévoles apportent souvent leur appui aux administrateurs pour mener à terme les projets. Enfin, merci aux agronomes de la section qui ont répondu à l'appel pour représenter la profession dans les fermes du territoire, lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'UPA.

RENÉ MONGEAU, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## OUTAOUAIS

### Membres du conseil

Président :	Marco Morin, agr.
Vice-président :	Jean-Jacques Simard, agr.
Conseillère et conseillers :	Claude Fortin, agr. (avril à octobre inclusivement) Yvon Martel, agr. Annie Robitaille, agr.
Secrétaire-trésorier :	Philippe Lemieux, agr.

### Les activités du président

Pour une septième année consécutive, j'ai siégé au comité exécutif. Aux activités de ce dernier et du conseil d'administration, j'ai également continué d'assumer la présidence du comité des finances. Toutefois, ce poste a été converti en celui de trésorier à la suite des nouvelles règles de gouvernance adoptées par les administrateurs de l'Ordre.

### Les activités du conseil

Le conseil s'est réuni de façon officielle le 30 septembre 2008. Autrement, les communications se sont surtout effectuées par l'entremise du courriel. En plus de planifier les activités pour l'année et de veiller aux affaires courantes, le conseil s'est penché à quelques reprises sur des sujets soumis par l'Ordre et lui a présenté ses recommandations.

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'OAQ

Le 28 novembre, l'Ordre a organisé une troisième journée annuelle de formation pour les administrateurs des conseils de section. Cette journée s'est tenue à Trois-Rivières. Un seul des membres du conseil de l'Outaouais a participé à l'événement.

Jean-Jacques Simard, agr., a continué de participer aux activités du programme de mentorat de l'Ordre en tant que répondant pour la section de l'Outaouais. Ce programme a pour but de favoriser une bonne intégration du nouvel agronome dans son milieu professionnel.

## Les activités de la section

Pour une troisième année, l'Ordre a été invité à collaborer à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Cette activité a eu lieu le dimanche 7 septembre 2008. Les agronomes Valérie Campeau, David Kokou Djadjaglo et Marie-Andrée Hamel ont présenté la profession au public qui s'était rendu sur les fermes de la région.

La septième édition de la soirée reconnaissance a eu lieu le 5 décembre au *Relais Château Cartier*. Organisée sous la forme d'un *Vins et fromages*, elle a attiré trente-quatre personnes. Nous en avons alors profité pour honorer nos collègues fêtant leurs 70, 60 et 25 ans de vie agronomique, accueillir les agronomes de notre section qui sont devenus membres de l'Ordre au cours de la dernière année, ceux et celles qui se sont distingués par l'obtention de décorations de même que les agronomes de la région qui se sont impliqués bénévolement dans les structures de l'Ordre, à l'exception des administrateurs actuels de la section.

La soirée reconnaissance a également été l'occasion pour les personnes présentes d'apprécier la vivacité d'esprit et l'intelligence de M. Paul-Gérard Lajoie, agronome, malgré ses 95 printemps. Ce dernier a entretenu l'auditoire de ses plus récentes découvertes intitulées « Isostasie et évolution de l'argile marine (Champlain) ». Ce document a même été mis à la disposition du public par l'entremise de la page Web de la section (<http://www.oaq.qc.ca/conseils-outaouais.asp>).

## Remerciements

Je souhaite remercier les autres membres du conseil de la section pour leur implication et leur dévouement au cours de la dernière année.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel du siège social de l'Ordre des agronomes du Québec. Je les remercie pour leur grande disponibilité et leur professionnalisme.

Des remerciements vont également aux administrateurs du conseil d'administration avec qui j'ai eu le privilège de gérer les activités de l'Ordre et les divers dossiers qui lui sont soumis.

Veuillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus respectueux,

MARCO MORIN, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## QUÉBEC

### Membres du conseil

Président :	Frédéric Robert, agr.
Vice-présidente :	Nancy Morin, agr.
Administrateurs :	Nadine Bourgeois, agr. Jean-Philippe Faucher, agr. Janylène Savard, agr. Francis Simard, agr. Nicolas Simoneau, agr.
Secrétaire et trésorier :	Éric Lavoie, agr.

### Activités de l'année

L'année 2008-2009 a été des plus mouvementées pour la profession. Le conseil d'administration de la section de Québec a été des plus actifs en effectuant neuf rencontres dans le but de promouvoir la vie associative de la section, partager des connaissances à plusieurs niveaux et promouvoir la profession.

L'année a débuté avec l'assemblée générale annuelle qui permettait d'échanger sur les réalisations de l'année qui venait de se terminer. Il y a eu ensuite le *Tournoi de golf de l'agroalimentaire* dont le succès ne se dément pas. Quelque 160 participants se sont rencontrés lors de cet événement pour échanger dans un cadre décontracté.

Quatre déjeuners-conférences ont traité des thèmes suivants : l'Agronomie, une profession qui évolue !, LES OGM : FAUT-IL TOUJOURS EN AVOIR PEUR ?, LA CRISE ALIMENTAIRE, LES PESTICIDES : TOXICITÉ, SANTÉ, FAUNE ET FLORE. Près d'une cinquantaine d'agronomes étaient présents à chacune de ces occasions.

L'ampleur de certaines fermes québécoises suscite toujours autant d'intérêt; c'est pourquoi, par une journée de novembre dernier, une visite industrielle a été faite dans deux entreprises laitières d'envergure. Lors de cette visite, en plus de voir les installations, les participants avaient l'occasion d'échanger avec les gestionnaires de ces entreprises. Cette visite avait lieu en collaboration avec la section de la Côte-du-Sud. Dans un autre secteur, soit celui de la recherche, une visite industrielle a été réalisée au Centre de recherche en science animale de Deschambault en mars dernier. Les participants ont pu échanger avec des chercheurs sur certaines recherches qui sont en cours au centre.

Plusieurs de nos membres ont collaboré activement à la promotion de la profession agronomique en participant à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles tenue le 7 septembre dernier. Cette occasion permet aux citoyens urbains de visiter des fermes de plusieurs secteurs de production.

Au chapitre de la promotion de la profession, des membres du conseil d'administration ainsi que des membres de la section de Québec ont représenté l'Ordre des agronomes durant la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC) de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. De plus, des membres du conseil d'administration ont représenté l'Ordre en siégeant au conseil d'administration de la SAAC. Cette activité nous permet de

créer un contact privilégié avec les étudiants en agronomie qui seront nos futurs collègues ainsi qu'avec les habitants de la grande région de Québec.

Cette année, l'activité *Soirée accueil et reconnaissance* nous donnait encore l'occasion de reconnaître les agronomes de notre section ayant 25 et 50 ans de vie agronomique. Nous tenons à féliciter les deux membres qui ont fêté leurs 50 ans au sein de la profession ainsi que les 20 membres qui ont célébré leurs 25 ans. En plus, la section de Québec a profité de la circonstance pour accueillir les nouveaux membres admis à la profession et œuvrant dans la région. Au cours de la dernière année, la section de Québec a accueilli 68 nouveaux agronomes.

Le conseil d'administration s'associe aux membres de la section de Québec pour féliciter nos membres qui se sont distingués au cours de l'année.

Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

FRÉDÉRIC ROBERT, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN – CÔTE-NORD

### Membres du conseil

Présidente :	Martine Bergeron, agr.
Vice-président :	Jean Martel, agr.
Secrétaire-trésorier :	Pascal Lavaute, agr.
Conseillers :	Richard Beaulieu, agr. Éric Dionne, agr. Martin Garon, agr. Xavier Desmeules, agr.

### Orientations de la section

La section du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord compte 116 membres. Le plan d'action défini par les administrateurs de la section est orienté vers l'intégration des nouveaux agronomes, le maintien de l'appartenance à la section, la valorisation de la profession d'agronome et l'intégration des nouveaux arrivants dans la profession.

### Activités du conseil

Nous nous sommes réunis à quatre reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre notre plan d'action. Les différents dossiers discutés sont : la visibilité de notre profession lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles (UPA), le programme de mentorat, l'accueil des nouveaux professionnels, le souper commémoratif pour les 25 ans de vie professionnelle, la participation de la présidente au comité des équivalences, la mobilité de la main-d'œuvre au niveau canadien et la réalisation d'une entente France-Québec.

### Activités professionnelles et sociales

Nous avons accentué notre présence dans le milieu par la participation à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'UPA tenue le 7 septembre 2008. Ainsi, les agronomes Jean Martel et Jean-Pierre Potvin étaient à la Ferme Gaston Bouchard (Saint-Ambroise), Xavier Desmeules, agr., à la Ferme la Terre Promise (Saint-Nazaire) et les agronomes François Durand et Thierry Balthazar étaient à la Ferme des Papinas (Saint-Gédéon). Plus de 2 000 personnes ont visité les trois fermes au cours de cette journée d'activité.

Le 3 juillet 2008, nous avons accueilli nos jeunes professionnels par un « 5 à 7 » soit les agronomes Marie Ève Lemieux, Thiery Balthazar et Pascal Lavaute qui ont rencontré nos membres à la Voie Maltée de Jonquière; près de 20 personnes étaient présentes. Le 13 septembre 2008, des amis ainsi que des consoeurs et des confrères de la section ont souligné le départ à la retraite de M. Yves Lefebvre, agr., au restaurant Chez Margot de Larouche; nous étions douze à profiter de cette excellente bouffe, alors que M. Valois Voyer, agr., a prononcé une belle allocution à l'égard de son confrère. Martine Bergeron, agr., a participé au souper de financement de la Table agroalimentaire. Pascal Lavaute, agr., a assisté à la conférence de presse du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Laurent Lessard, lors de l'annonce d'un projet-pilote de plan de développement de la zone agricole pour la MRC Domaine du Roy, dans le cadre du suivi des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Xavier Desmeules, agr., nous a représenté au conseil d'administration de la Table agroalimentaire. Jean Martel, agr., a remplacé la présidente lors de la réunion du conseil d'administration de l'OAQ tenue le 14 mars 2009 à Québec.

### Services offerts aux membres

Le programme de mentorat est à la recherche de mentorés; l'agronome Luc Boily est notre responsable en région. Le programme de parrainage a soutenu deux de nos nouveaux professionnels dans leur cheminement d'admission à l'Ordre des agronomes du Québec. Un gros merci à ces bénévoles.

### Conclusion

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. Un gros merci à Jean Martel, agr., qui a bien voulu me remplacer lors de la dernière séance du conseil d'administration provincial tenue à Québec. De plus, la section s'est démarquée lors de l'assemblée générale annuelle de l'OAQ par ses propositions sur la formation continue. J'espère que nous saurons garder ce dynamisme tout en participant à l'avancement des dossiers de notre ordre. Si vous le permettez, j'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier chaleureusement mes administrateurs pour la qualité de leur implication et leur désir de renouveler la profession dans le contexte actuel. *Merci aux agronomes Richard Beaulieu, Xavier Desmeules, Éric Dionne, Martin Garon, Pascal Lavaute et Jean Martel.*

MARTINE BERGERON, AGRONOME

# RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES DE L'OAQ

## PRÉSIDENTE DU CONSEIL

### SAINT-HYACINTHE

#### Membres du conseil

Président :	Hugo Fréchette, agr.
Vice-présidente et secrétaire :	Karine Therrien, agr.
Conseillères et conseillers :	Isabelle Brais, agr. Robert Lapalme, agr. Stéphane Rodrigue, agr. Amélie Lecomte, agr. Jacques Gagnon, agr.

Encore une fois, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration de la section de Saint-Hyacinthe pour leur implication au cours de l'année. Chacun a pris ses responsabilités et apporté sa contribution avec professionnalisme, le tout dans la bonne humeur. Lorsque tout le monde pousse dans le même sens, le travail devient plaisir.

Cette année, le conseil d'administration de la section s'est réuni cinq fois. Ces rencontres se font autour d'un bon souper et sont le théâtre de discussions sur l'organisation des activités de la section, mais aussi sur les affaires de l'ordre. Les activités organisées par vos administrateurs pour la période 2008-2009 sont :

**Assemblée générale annuelle 2007-2008 :** Avant l'assemblée elle-même, nous avons pris le risque de créer un événement un peu spécial en invitant Lionel Levac, journaliste agricole bien connu, à venir nous entretenir sur le contenu du rapport Pronovost (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois), déposé quelque temps auparavant.

**Vins et fromages :** Le 23 octobre 2008, tous les agronomes de la section furent conviés pour souligner les 25 ans et 50 ans de vie agronomique de certains membres de notre section. Près d'une cinquantaine d'agronomes ont assisté à cet événement annuel où les fromages, exclusivement québécois, étaient aussi à l'honneur.

**Pique-nique automnal :** En novembre, nous avons organisé un pique-nique au vignoble Les Murmures, sur le mont Saint-Hilaire. L'activité semblait en bonne voie d'être une réussite, mais Dame Nature a quelque peu refroidi les ardeurs des intéressés en nous offrant une journée grise, froide, venteuse et presque pluvieuse. Une quinzaine de courageux ont quand même pu se faire expliquer les vendanges et la vinification par les propriétaires.

**Super-conférence :** Nous avons fait mouche cette année en choisissant comme toile de fond la crise financière et économique mondiale pour notre désormais traditionnel super-conférence. En effet, 121 agronomes se sont présentés à Beloeil pour écouter ce qu'avaient à dire nos trois conférenciers de renom, soient Alain Dubuc, célèbre journaliste et économiste, Bruno Larue, agronome et chercheur à la Chaire de recherche du Canada en commerce international de l'Université Laval, ainsi que Claude Lafleur, agronome et chef de la direction de la Coopérative Fédérée de Québec.

En se fiant aux félicitations que nous avons reçues, il semble que cette soirée fut grandement appréciée par les participants. Cette activité était aussi accessible aux agronomes de la section de Montréal-Rive-Sud.

Nous avons aussi remis un prix lors du Gala Méritas de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de Saint-Hyacinthe et avons participé financièrement à l'activité annuelle de l'Association des communicateurs et rédacteurs de l'agroalimentaire (ACRA).

En plus de participer activement à l'organisation des activités ci-dessus mentionnées, certains membres du conseil d'administration de la section se sont impliqués dans divers comités de l'OAQ : comité des examinateurs, comité de révision, comité de la formation des agronomes, programme de mentorat, projet visant à faciliter l'accès des personnes immigrantes à l'OAQ, en plus de participer à des représentations diverses.

Je termine en remerciant chaleureusement tous les agronomes qui ont participé à nos activités. Nous déployons beaucoup d'énergie pour vous intéresser et de vous voir si nombreux à participer est toujours une grande satisfaction. Je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli.

HUGO FRÉCHETTE, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

### TROIS-RIVIÈRES – NICOLET

#### Membres du conseil

Président :	Larry Bernier, agr.
Vice-présidente :	Véronique Dionne, agr.
Conseillères et conseillers :	Louis-Simon Desaulniers, agr. Sophie Leboeuf, agr. Étienne Marin, agr. Éliane Martel, agr. Sylvie Rheault, agr.
Secrétaire-trésorier :	Lucien Rheault, agr.

#### Activités du président

Le président a participé à sept réunions du conseil d'administration de l'OAQ. Il a de plus collaboré à la logistique du congrès de l'Ordre tenu les 4 et 5 juin 2008 à Drummondville. Il a par ailleurs participé à la session de formation à l'intention des administrateurs des conseils de section de l'OAQ tenu à Trois-Rivières; le 28 novembre 2008 et à la Journée Grandes cultures de la Mauricie, le 18 décembre 2008.

Par ailleurs, à la demande de la section de Trois-Rivières-Nicolet, les membres du conseil d'administration de l'OAQ ont poursuivi les travaux visant à modifier le nom de la section pour Mauricie-Centre-du-Québec en adoptant le projet de modification et en le transmettant à l'Office des professions pour adoption par l'Assemblée nationale. Nous sommes toujours en attente de l'adoption de ce projet de règlement afin de modifier officiellement le nom de la section.

## Activités du conseil

Le conseil d'administration de notre section a tenu sept réunions régulières. Le 28 novembre 2008, plusieurs conseillers et conseillères ont participé à la formation organisée par le conseil d'administration de l'Ordre et le personnel du siège social. Cette formation fut très appréciée.

Le samedi 15 novembre 2008, M<sup>me</sup> Véronique Dionne, agr., a représenté l'Ordre et notre section lors du Bal des Moissons à Victoriaville et elle y a remis le trophée Donat-Grégoire commandité par quelques sections régionales et par l'OAQ.

## Activités de la section

- 25 avril 2008 : assemblée générale annuelle, présence de M<sup>me</sup> Claudine Lussier, agr., directrice générale de l'OAQ, 16 agronomes présents, trois conférences sur le thème des cyanobactéries (écologie, lacs affectés, alimentation en eau des exploitations agricoles, plan d'intervention gouvernemental, risques pour la santé humaine), souper et célébration des 25 ans de vie agronomique de trois de nos confrères (25 personnes présentes).
- 7 septembre 2008 : journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles : des agronomes de notre section représentaient l'Ordre aux 9 fermes situées sur le territoire de notre section.
- 11 septembre 2008 : tournoi de golf annuel au Club de golf Godefroy, situé à Bécancour (40 participants).
- 30 janvier 2009 : Vins et fromages à l'École d'agriculture de Nicolet en présence de 40 personnes (agronomes, conjoint(e)s, ami(e)s), visite de l'institution, soirée reconnaissance en l'honneur de M. Yvon Proulx, agr., reçu Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique lors du banquet annuel de l'OAQ en juin 2008.
- 3 avril 2009 : voyage de formation à Ottawa (Musée de l'agriculture, micro-brasserie biologique) (12 personnes).

## Remerciements

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, aux succès qu'a connus la section au cours de l'année 2008-2009 et plus particulièrement les membres du conseil d'administration, notre secrétaire-trésorier, Monsieur Lucien Rheault, agr., Messieurs Robert Gélinas, agr., et André St-Hilaire, agr. pour leur magnifique travail au sein du comité « Tournoi de golf » ainsi qu'à Monsieur Étienne Tardif, agr., qui représente notre section au sein de Bassin Versant Saint-Maurice ainsi qu'à la Table de concertation en agroenvironnement de la Mauricie.

LARRY BERNIER, AGRONOME  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

## RAPPORT DU TRÉSORIER

### Conversion du poste de président du comité des finances en celui de trésorier

À la suite de l'adoption des nouvelles règles de gouvernance par les administrateurs de l'Ordre, le poste de président du comité des finances a été converti en celui de trésorier. À l'instar du président, du vice-président et du directeur général, le trésorier est l'un des quatre dirigeants de l'Ordre pour lesquels des rôles et des fonctions précises ont été définis.

Dans la réalité, le principal changement est que le comité des finances a disparu de la structure de l'Ordre pour faire place à un comité *ad hoc* des finances que le trésorier pourrait s'adjoindre au besoin, selon les mandats qui lui sont confiés.

Avant d'être aboli, le comité s'était réuni le 20 mai 2008, par conférence téléphonique, pour étudier les recommandations du vérificateur à la suite du dépôt des états financiers, l'une de ses quatre fonctions.

Je souhaite profiter de l'occasion pour remercier une dernière fois les agronomes qui ont siégé à ce comité au cours de l'année, soit Geneviève Dufour, Robert Gélinas, Gilles Guilbault, Louise Leblanc, et Louis Lesage. Mes remerciements vont également au personnel du siège social pour leur appui: Claudine Lussier, agronome et directrice générale; Suzanne Birtz, technicienne en administration et Denise Dupuis, adjointe administrative.

### Activités de l'année

En plus de ses activités courantes, le trésorier s'est penché sur cinq mandats *ad hoc* reçus des administrateurs :

- analyser les états financiers des sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- analyser la situation légale des onze sections régionales de l'Ordre des agronomes du Québec;
- revoir le libellé pour le statut de membre invalide;
- mettre à jour la politique de placements de l'Ordre des agronomes du Québec;
- revoir la *Politique de gestion des envois par courriel de l'Ordre des agronomes du Québec*.

Pour une cinquième année, le trésorier a présenté aux administrateurs du conseil d'administration son analyse des états financiers des sections régionales de l'Ordre.

À la suite de questions maintes fois soulevées au cours des dernières années, le conseil d'administration a demandé au comité des finances de vérifier la conformité des sections quant à la possession de lettres patentes et d'autres documents légaux. Cette analyse s'accompagnera d'un guide de référence afin de doter les conseils des sections d'un outil uniforme de suivi et d'information. Le travail de recherche se poursuit.

En suivi aux travaux réalisés par le comité des finances en 2007-2008 et d'une proposition adoptée lors de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre en juin 2008, les activités se sont poursuivies quant au libellé pour le statut de membre invalide. Les recommandations seront déposées lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2009.

La mise à jour de la politique de placements pour l'Ordre est un dossier de plus longue haleine. Outre les grands critères à considérer, il faut consulter des experts du domaine pour explorer l'éventail des possibilités qui s'offrent. Les travaux se poursuivent.

La *Politique de gestion des envois par courriel de l'Ordre des agronomes du Québec* célèbre son cinquième anniversaire en 2009. Malgré le succès fulgurant connu depuis ce temps par le service de diffusion des offres d'emplois, d'autres demandes et besoins se sont exprimés au fil du temps. Le comité exécutif a donc mandaté le trésorier de revoir cette politique.

Le trésorier,

MARCO MORIN, AGRONOME

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de  
Ordre des agronomes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés à des fins de comparaison n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

*Samson Bélaire / Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.*

Le 11 mai 2009

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 12429

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Cotisations brutes	1 290 650	1 302 785	1 227 120	1 264 885
Ristournes aux sections	(45 173)	(46 900)	(42 949)	(43 506)
	<b>1 245 477</b>	<b>1 255 885</b>	1 184 171	1 221 379
Admission à la pratique et équivalences	47 125	59 004	48 345	48 882
Congrès - produits (annexe A)	78 515	87 448	76 970	80 801
Activités de formation	-	10 088	-	15 870
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	57 750	64 277	43 900	65 235
Produits financiers	40 325	38 440	40 600	47 317
Subventions	-	178 138	-	95 548
Autres produits (annexe B)	24 865	52 718	24 860	30 836
	<b>1 494 057</b>	<b>1 745 998</b>	1 418 846	1 605 868
<b>Charges</b>				
Salaires	536 180	603 302	521 855	567 780
Avantages sociaux	70 414	71 506	65 832	66 526
Abonnements et documentation	2 000	1 678	2 000	1 712
Accréditation	-	2 797	-	-
Activités de formation	3 500	10 696	2 750	16 370
Assurances	3 415	3 488	3 415	3 321
Bourses	16 000	9 525	16 000	15 431
Télécommunications	13 400	13 847	13 000	12 602
Congrès - charges (annexe A)	73 515	62 234	73 220	67 097
Cotisations	15 250	14 283	15 250	15 352
Créances douteuses	-	1 000	-	-
Déplacements et réunions (annexe C)	182 750	212 745	180 575	184 483
Intérêts et frais bancaires	1 000	448	850	934
Occupation des locaux (annexe D)	57 925	58 570	51 665	50 328
Poste	14 000	13 304	15 750	12 523
Publications (annexe E)	42 950	159 188	39 700	39 090
Publicité et promotion	17 025	22 046	16 750	25 182
Secrétariat (annexe F)	50 225	49 775	49 025	49 002
Services professionnels (annexe G)	368 975	406 566	328 990	447 543
Perte à la cession de placements	-	-	-	3 901
Amortissement des immobilisations corporelles	15 667	16 266	15 701	14 084
Amortissement des actifs incorporels	9 742	9 308	6 454	5 789
	<b>1 493 933</b>	<b>1 742 572</b>	1 418 782	1 599 050
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>124</b>	<b>3 426</b>	64	6 818

**État de l'évolution des actifs nets**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

			2009	2008
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	76 944	383 642	460 586	453 768
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 574)	29 000	3 426	6 818
Investis en immobilisations	37 144	(37 144)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	88 514	375 498	464 012	460 586

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Bilan

au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
À court terme		
Encaisse	1 407 238	1 193 846
Placement temporaire (note 5)	45 000	125 000
Débiteurs (note 6)	189 595	96 578
Charges payées d'avance	22 640	54 718
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 7)	59 000	78 000
	<b>1 723 473</b>	<b>1 548 142</b>
Placements (note 7)	371 931	344 931
Immobilisations corporelles (note 8)	32 840	48 165
Actifs incorporels (note 9)	55 674	28 779
	<b>2 183 918</b>	<b>1 970 017</b>
<b>PASSIF</b>		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	504 869	414 286
Produits perçus par anticipation	1 215 037	1 094 788
	<b>1 719 906</b>	<b>1 509 074</b>
Avantages incitatifs reportés	-	357
	<b>1 719 906</b>	<b>1 509 431</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non grevés d'affectation	375 498	383 642
Investis en immobilisations	88 514	76 944
	<b>464 012</b>	<b>460 586</b>
	<b>2 183 918</b>	<b>1 970 017</b>

Engagements et éventualité (notes 14 et 15)

Au nom du conseil d'administration

 , administrateur

 , administrateur

**État des flux de trésorerie**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	3 426	6 818
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 266	14 084
Amortissement des actifs incorporels	9 308	5 789
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(357)	(4 271)
Perte à la cession de placements	-	3 901
	28 643	26 321
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	149 893	578 447
	178 536	604 768
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation du placement temporaire	80 000	(25 000)
Acquisition de placements	(86 000)	(95 000)
Encaissement de placements	78 000	103 995
Acquisition d'immobilisations corporelles	(941)	(13 156)
Acquisition d'actifs incorporels	(36 203)	(2 637)
	34 856	(31 798)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	213 392	572 970
Encaisse au début	1 193 846	620 876
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 407 238</b>	<b>1 193 846</b>

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 11.

## Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 1. Description de l'entreprise

La loi constitutive de l'Ordre des agronomes du Québec (« l'Ordre ») est la *Loi sur les agronomes* du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

### 2. Modifications de conventions comptables

#### *Informations à fournir concernant le capital*

L'Ordre a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédés de gestion de capital d'une entité ainsi que sur les exigences concernant le capital en vertu de règles extérieures. Les informations exigées sont fournies dans la note 12. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

#### *Modifications comptables futures*

##### Organisme sans but lucratif

En novembre 2008, l'ICCA a publié des modifications aux chapitres 1540 « État des flux de trésorerie », 1751 « États financiers intermédiaires », 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », 4430 « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif », et a publié le chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif ». Les modifications s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1er janvier 2009. Par conséquent, l'Ordre adoptera ces modifications à partir du 1er avril 2009.

Les chapitres 1540 et 1751 ont été modifiés de façon à inclure les organismes sans but lucratif dans son champ d'application.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon laquelle les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération.

Le chapitre 4430 a été modifié de façon à préciser que les organismes de plus petite taille qui inscrivent à l'actif les immobilisations, doivent toutes les inscrire, les amortir et réduire leur valeur conformément aux chapitres pertinents du Manuel.

## Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 2. Modifications de conventions comptables (suite)

#### *Modifications comptables futures (suite)*

##### Organisme sans but lucratif (suite)

Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'Ordre évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers.

### 3. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers - présentation » du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### *Constatation des produits*

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont reportés et constatés comme un produit lorsque la charge connexe se matérialise. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports à recevoir sont ajoutés aux débiteurs si les sommes peuvent être raisonnablement estimées et s'il est raisonnablement certain qu'elles seront reçues.

#### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'Ordre. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

#### Classification

Encaisse et placement temporaire  
Débiteurs  
Placements  
Créditeurs et charges à payer

Détenus à des fins de transaction  
Prêts et créances  
Détenus jusqu'à leur échéance  
Autres passifs

## Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 3. Conventions comptables (suite)

#### Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

#### Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et créances, que l'entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Méthode du taux d'intérêt effectif

L'Ordre utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## Notes complémentaires

### de l'exercice terminé le 31 mars 2009

#### 3. Conventions comptables (suite)

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et sur les durées suivantes :

	Méthodes	Durées
		durée restante
Améliorations locatives	linéaire	du bail
Matériel informatique	linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	linéaire	5 et 10 ans

##### *Actifs incorporels*

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et sur les durées suivantes :

	Durées
Base de données	10 ans
Logiciels	3 ans

##### *Avantages incitatifs reportés*

Les avantages incitatifs obtenus à la signature du bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 126 mois, et sont portés en diminution de la charge d'occupation des locaux.

#### 4. Informations sur les résultats

	2009	2008
	\$	\$
Aide gouvernementale incluse dans les activités de formation	2 000	1 235
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(357)	(4 271)

#### 5. Placement temporaire

Le dépôt à terme porte intérêt au taux de 3,32 % et vient à échéance le 11 juin 2009.

#### 6. Débiteurs

	2009	2008
	\$	\$
Clients	171 384	63 791
Intérêts à recevoir	18 211	32 787
	189 595	96 578

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 7. Placements

	2009	2008
	\$	\$
Obligations municipales (taux d'intérêt variant de 3,6 % à 4,5 % et valeur de marché de 448 049 \$)	430 931	422 931
Placements venant à échéance au cours du prochain exercice	(59 000)	(78 000)
	<b>371 931</b>	<b>344 931</b>

Les placements détenus au 31 mars 2009 viennent à échéance comme suit :

	\$
2010	59 000
2011	47 000
2012	48 000
2013	95 931
2014	95 000
2015	86 000
	<b>430 931</b>

### 8. Immobilisations corporelles

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Biens utilisés dans l'exploitation :				
Améliorations locatives	12 927	8 647	4 280	5 328
Matériel informatique	40 802	32 624	8 178	14 914
Mobilier et équipement de bureau	100 291	79 909	20 382	27 923
	<b>154 020</b>	<b>121 180</b>	<b>32 840</b>	<b>48 165</b>

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### 9. Actifs incorporels

			2009	2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Actifs incorporels amortis :				
Base de données	87 043	33 533	53 510	26 194
Logiciels	21 886	19 722	2 164	2 585
	<b>108 929</b>	<b>53 255</b>	<b>55 674</b>	<b>28 779</b>

### 10. Crédoiteurs et charges à payer

	2009	2008
	\$	\$
Comptes à payer	136 478	101 046
Salaires à payer	149 758	117 605
Taxes de ventes à la consommation	134 900	124 651
Office des professions	83 733	70 984
	<b>504 869</b>	<b>414 286</b>

### 11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

*Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation*

	2009	2008
	\$	\$
Débiteurs	(93 017)	(46 345)
Charges payées d'avance	32 078	(29 801)
Créditeurs et charges à payer	90 583	145 959
Produits perçus par anticipation	120 249	508 634
	<b>149 893</b>	<b>578 447</b>

## Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

---

### 12. Gestion du capital

Le financement des activités de l'Ordre est constitué uniquement des cotisations des membres et des produits tirés d'activités organisées dans le but de promouvoir les intérêts des membres et de protéger leurs droits. Les fonds disponibles sont répartis entre les divers programmes de l'Ordre en fonction des priorités établies par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a affecté des actifs nets investis en immobilisations pour un montant de 37 144 \$ (15 793 \$ en 2008). L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

### 13. Instruments financiers

#### *Juste valeur*

Les justes valeurs des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

### 14. Engagements

L'Ordre loue des bureaux pour son siège social en vertu d'un contrat de location-exploitation qui vient à échéance en avril 2013. Les loyers minimums futurs s'élèveront à 199 181 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2010	48 779
2011	48 779
2012	48 779
2013	48 779
2014	4 065

### 15. Éventualité

Au cours de l'exercice, une poursuite de 310 922 \$ a été intentée contre l'Ordre par l'ancienne directrice générale qui allègue avoir subi des dommages lors de la terminaison de son contrat d'emploi. L'Ordre a contesté cette réclamation. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre, le cas échéant, devrait verser. Cependant, une provision jugée raisonnable par la direction de l'Ordre a été constituée dans les états financiers.

### 16. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

## Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### Annexe A Congrès

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Inscriptions	45 015	42 338	41 970	34 123
Commanditaires et contributions	33 500	33 348	35 000	36 281
Inscriptions gratuites	-	11 709	-	10 397
Autres	-	53	-	-
	<b>78 515</b>	<b>87 448</b>	76 970	80 801
<b>Charges</b>				
Communications	1 245	1 145	1 140	1 010
Déplacements et location d'équipement	26 265	24 622	13 316	21 171
Fournitures de bureau, impression et publicité	6 900	6 344	10 525	9 305
Hôtellerie, banquets et réceptions	37 790	28 834	46 374	33 044
Rémunération	880	700	775	1 038
Autres	435	589	1 090	1 529
	<b>73 515</b>	<b>62 234</b>	73 220	67 097
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>5 000</b>	<b>25 214</b>	3 750	13 704

### Annexe B Autres produits

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Contributions des sections	-	5 621	-	1 885
Frais administratifs	6 825	6 982	7 025	6 848
Frais de réouverture de dossiers	4 900	6 439	5 925	4 898
Guides et autres documents	4 490	3 581	4 585	5 538
Divers	8 650	30 095	7 325	11 667
	<b>24 865</b>	<b>52 718</b>	24 860	30 836

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### Annexe C

#### Déplacements et réunions

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Bureau et comité administratif	45 000	49 093	45 000	41 745
Inspection professionnelle	27 000	20 419	27 000	12 621
Enquêteurs - inspection professionnelle	5 500	5 205	3 250	5 302
Représentants de l'Ordre	27 000	23 966	22 500	26 362
Syndics	5 000	5 479	5 000	3 666
Comités consultatifs				
Agrément des programmes	-	-	2 000	2 149
Finances	1 000	188	1 250	923
Formation continue	2 000	551	2 500	1 012
Législation	500	-	500	80
Médailles, Mérites et autres prix	250	67	225	154
Mentorat	3 500	880	3 250	2 057
Résolutions	100	84	100	49
Communications	1 000	-	1 000	142
Comités d'orientation				
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	500	-	1 000	266
Ad hoc - PAEF	500	143	500	1 621
Ad hoc - Conflits d'intérêts	-	41	1 000	-
Ad hoc - Projet compétences	-	4 239	-	23 166
Ad hoc - Autres comités	2 500	2 589	2 500	3 526
Projet France Québec	-	14 892	-	-
Comités légaux				
Admission à la pratique	37 300	44 583	38 650	37 974
Arbitrage des comptes	350	-	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	-	500	-
Discipline	7 500	29 392	10 000	7 371
Enquête sur la pratique illégale	2 500	92	-	512
Équivalences	1 250	539	500	1 005
Formation des agronomes	1 500	409	1 500	448
Inspection professionnelle	10 000	9 894	10 000	12 205
Révision	500	-	500	127
	<b>182 750</b>	<b>212 745</b>	<b>180 575</b>	<b>184 483</b>

## Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### Annexe D

#### Occupation des locaux

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Assurance du mobilier	1 450	1 517	1 455	1 453
Entretien du local	750	2 049	750	32
Location des locaux	48 225	48 210	41 960	41 960
Taxe d'affaires	7 500	6 794	7 500	6 883
	<b>57 925</b>	<b>58 570</b>	<b>51 665</b>	<b>50 328</b>

### Annexe E

#### Publications

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Bulletin Agro-Nouvelles				
Composition et impression	20 000	19 140	16 550	17 369
Manutention et poste	14 300	14 593	14 500	13 794
Mémento de l'Agronome	-	114 590	-	-
Services professionnels	8 250	10 865	8 250	7 863
Autres	400	-	400	64
	<b>42 950</b>	<b>159 188</b>	<b>39 700</b>	<b>39 090</b>

# LES FINANCES DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

## Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2009

### Annexe F Secrétariat

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Fournitures de bureau	11 500	11 143	11 000	11 636
Frais-service de paies	1 850	1 510	1 750	1 630
Imprimerie	11 600	13 080	11 950	10 268
Location et contrat d'entretien d'équipement	5 925	4 922	5 875	5 184
Messagerie	6 500	7 076	6 500	6 756
Perfectionnement du personnel	4 000	3 729	4 000	5 231
Rapport annuel	8 500	8 120	7 500	7 975
Répertoire	350	195	450	322
	<b>50 225</b>	<b>49 775</b>	<b>49 025</b>	<b>49 002</b>

### Annexe G Services professionnels

	2009		2008	
	Budget (non vérifié)	Réel	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$	\$	\$
Autres	1 000	3 067	1 400	1 131
Enquêteurs-discipline	12 000	6 883	5 000	13 922
Enquêteurs-inspection professionnelle	14 000	8 626	5 400	15 162
Enquêteurs-pratique illégale	12 500	5 220	7 500	19 433
Experts - inspection professionnelle	4 000	5 126	3 875	5 015
Informatique	7 750	4 947	5 500	8 232
Inspecteurs	50 600	55 035	50 600	33 597
Juridiques	75 000	106 737	67 000	114 293
Planification stratégique	3 125	3 865	1 125	3 113
Présidence	51 235	51 235	50 280	50 280
Projet compétences	-	17 200	-	47 528
Syndics	113 650	114 216	107 250	112 307
Vérification comptable	7 035	7 330	7 300	6 770
Vice-présidence	17 080	17 079	16 760	16 760
	<b>368 975</b>	<b>406 566</b>	<b>328 990</b>	<b>447 543</b>

# BUDGET 2009-2010

## Budget 2009 - 2010

	2010	2009
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Cotisations brutes	1 388 835	1 302 785
Ristournes aux sections	(48 609)	(46 900)
	<b>1 340 226</b>	<b>1 255 885</b>
Admission à la pratique et équivalences	47 900	59 004
Congrès	65 500	87 448
Activités de formation	2 000	10 088
Bulletin Agro-Nouvelles et envois par courriel	62 750	64 277
Produits financiers	31 150	38 440
Subventions	-	178 138
Autres (note 1)	38 925	52 718
	<b>1 588 451</b>	<b>1 745 998</b>
<b>Charges</b>		
Salaires	605 500	603 302
Avantages sociaux	72 660	71 506
Abonnements et documentation	2 250	1 678
Accréditation	-	2 797
Activités de formation	3 500	10 696
Assurances	3 425	3 488
Bourses	10 000	9 525
Télécommunications	14 700	13 847
Congrès	60 500	62 234
Cotisations	15 250	14 283
Créances douteuses	-	1 000
Déplacements et réunions (note 2)	205 100	212 745
Intérêts et frais bancaires	800	448
Occupation des locaux	81 410	58 570
Poste	14 275	13 304
Publications	42 400	159 188
Publicité et promotion	18 200	22 046
Secrétariat (note 3)	51 750	49 775
Services professionnels (note 4)	361 505	406 566
Amortissement des immobilisations corporelles	14 783	16 266
Amortissement des actifs incorporels	10 313	9 308
	<b>1 588 321</b>	<b>1 742 572</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>130</b>	<b>3 426</b>

# LES FINANCES DE L'OAQ – BUDGET 2009-2010

## Budget 2009 - 2010

### Note 1

#### Autres produits

	2010	2009
	Budget	Réel
	(non vérifié)	
	\$	\$
Contribution des sections	-	5 621
Frais administratifs	5 425	6 982
Frais de réouverture de dossiers	6 900	6 439
Guides et autres documents	6 925	3 581
Divers	19 675	30 095
	<b>38 925</b>	<b>52 718</b>

## Budget 2009 - 2010

### Note 2

### Déplacements et réunions

	2010	2009
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
Bureau et comité administratif	46 000	49 093
Inspection professionnelle	27 550	20 419
Enquêteurs - inspection professionnelle	5 650	5 205
Représentants de l'Ordre	27 225	23 966
Syndics	5 000	5 479
Comités consultatifs		
Finances	-	188
Formation continue	2 000	551
Législation	500	-
Médaille, Mérites et autres prix	250	67
Mentorat	3 500	880
Résolutions	100	84
Communications	1 000	-
Comités d'orientation		
Ad hoc - Normes de pratique en fertilisation	500	-
Ad hoc - PAEF	500	143
Ad hoc - Conflits d'intérêts	-	41
Ad hoc - Projet compétences	-	4 239
Ad hoc - Autres comités	2 500	2 589
Projet France Québec	-	14 892
Comités légaux		
Admission à la pratique	45 725	44 583
Arbitrage des comptes	350	-
Assurance responsabilité professionnelle	500	-
Discipline	20 500	29 392
Enquête sur la pratique illégale	2 500	92
Équivalences	1 250	539
Formation des agronomes	1 500	409
Inspection professionnelle	10 000	9 894
Révision	500	-
	<b>205 100</b>	<b>212 745</b>

# LES FINANCES DE L'OAQ – BUDGET 2009-2010

## Budget 2009 - 2010

### Note 3

#### Secrétariat

	2010	2009
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
Fournitures de bureau	10 700	11 143
Frais-service de paies	1 950	1 510
Imprimerie	13 550	13 080
Location et contrat d'entretien d'équipement	5 950	4 922
Messagerie	7 075	7 076
Perfectionnement du personnel	4 000	3 729
Rapport annuel	8 325	8 120
Répertoire	200	195
	<b>51 750</b>	<b>49 775</b>

### Note 4

#### Services professionnels

	2010	2009
	Budget (non vérifié)	Réel
	\$	\$
Autres	1 450	3 067
Comptables	5 000	-
Enquêteurs-discipline	10 000	6 883
Enquêteurs-inspection professionnelle	14 000	8 626
Enquêteurs-pratique illégale	12 500	5 220
Experts - inspection professionnelle	4 000	5 126
Informatique	7 750	4 947
Inspecteurs	53 800	55 035
Juridiques	60 000	106 737
Planification stratégique	-	3 865
Présidence	52 365	51 235
Projet compétence	-	17 200
Syndics	116 150	114 216
Vérification	7 035	7 330
Vice-présidence	17 455	17 079
	<b>361 505</b>	<b>406 566</b>

# De nouvelles portes s'ouvrent





1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal (Québec) H2L 1L3  
Téléphone: 514 596-3833 • Télécopieur: 514 596-2974  
Courriel: [agronome@oaq.qc.ca](mailto:agronome@oaq.qc.ca)  
<http://www.oaq.qc.ca>

